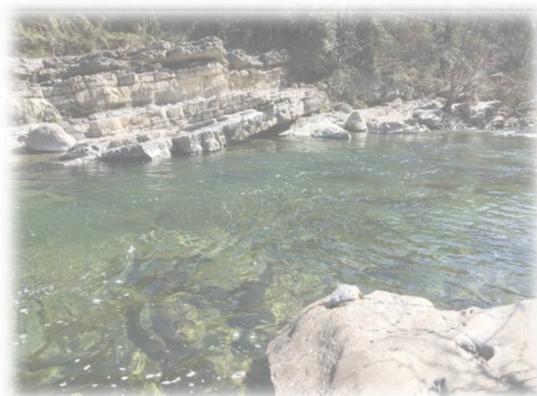


Contrat de rivière des Gardons 2017-2022 : bilan à mi-parcours et perspectives

Commission locale de l'eau



Rapport complet
15 mars 2020



Les actions du contrat de rivière bénéficient également du soutien financier de l'Europe



et de la Région Occitanie



SOMMAIRE

A. Cadre du bilan à mi-parcours et des perspectives	7
1. OBJECTIFS ET CONTEXTE	7
2. LA CONCERTATION.....	8
B. Bilan du contrat de rivière (PHASE 1 : 2017-2019).....	9
1. LE TABLEAU DE BORD DU CONTRAT DE RIVIERE	9
2. RAPPELS DE LA PRIORISATION	10
3. BILAN DES ACTIONS A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE RIVIERE DES GARDONS.....	12
3.1 - Bilan global.....	12
3.2 - Bilans au regard des engagements contractuels.....	16
3.3 - Synthèse des actions par volet	19
4. BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE AU REGARD DES OBJECTIFS DU SDAGE ET DE SON PROGRAMME DE MESURE.....	33
4.1 Contrat de rivière et programme de mesure du SDAGE (PDM)	33
4.2 Contrat de rivière et SAGE	40
C. Perspectives 2020-2022 (Phase 2)	41
1. MODALITES D'ELABORATION DES PERSPECTIVES 2020-2022	41
2. LES AJUSTEMENTS DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE	41
2.1 Volet A – Gestion quantitative : zoom sur la programmation Eau potable.....	43
2.2 Volet B – Qualité de l'eau : zoom sur la programmation assainissement	47
2.3 Les suppressions d'actions et les propositions d'actions nouvelles	50
3. SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION – ENVELOPPES PREVISIONNELLES.....	54
D. Fiches actions actualisées	57
E. Tableaux de présentation	57
E-1. TABLEAU DE SUIVI DES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE DES GARDONS 2017-2022 (LISTE COMPLETE)	58
E-2. PROGRAMMATION EAU POTABLE.....	59
E-3. PROGRAMMATION ASSAINISSEMENT.....	64
E-4. TABLEAU DE DETAIL DU REAJUSTEMENT A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE RIVIERE DES GARDONS DE LA PROGRAMMATION 2020-2022 ET DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ENVISAGEABLE.....	68

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAU 1 : LES OPERATIONS PRIORITAIRES CONTRACTUELLES DU CONTRAT DE RIVIERE DES GARDONS.....	11
TABLEAU 2 : ENGAGEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE RIVIERE (2019).....	13
TABLEAU 3 : LES 3 ACTIONS DE PREMIERE PRIORITE OPERATIONNELLE NON REALISEES A MI-PARCOURS	14
TABLEAU 4 : LES 10 ACTIONS DE PREMIERE PRIORITE BRUTE NON REALISEES A MI-PARCOURS.....	15
TABLEAU 5 : BILAN DES ACTIONS CONCERNEES PAR DES MAJORATIONS DE TAUX D'AIDE.....	16
TABLEAU 6 : BILAN DES ACTIONS DOTEES D'AIDES SPECIFIQUES CONTRACTUELLES.....	17
TABLEAU 7 : BILAN DES OPERATIONS PRIORITAIRES CONTRACTUELLES DU CONTRAT DE RIVIERE DES GARDONS.....	18
TABLEAU 8 : CORRESPONDANCE ENTRE CONTRAT DE RIVIERE ET PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE	33
TABLEAU 9 : ÉVOLUTION ENTRE 2015 ET 2019 DU CLASSEMENT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES VIS-A-VIS DU RISQUE DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	37
TABLEAU 10 : ÉVOLUTION ENTRE 2015 ET 2019 DU CLASSEMENT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES VIS-A-VIS DU RISQUE DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	38
TABLEAU 11 : SYNTHÈSE A L'ÉCHELLE DE BASSIN VERSANT, DES PRESSIONS A L'ORIGINE DU RISQUE DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ENSEMBLE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES (ÉVOLUTION 2015-2019)	39
TABLEAU 12 : LISTE DES 32 ACTIONS QU'IL EST PROPOSÉ DE SUPPRIMER.....	51
TABLEAU 13 : PROPOSITION D'ACTIONS NOUVELLES.....	53
TABLEAU 14 : REAJUSTEMENT DES ENVELOPPES PREVISIONNELLES A MI-PARCOURS (€, MELANGE DE HT ET TTC).....	55
TABLEAU 15 : BILAN COMPARATIF DES MONTANTS PREVISIONNELS POUR 2020-2022 (EN €, MELANGE DE HT ET DE TTC)	56

PRÉAMBULE

Le présent document constitue le rapport complet de bilan à mi-parcours du contrat de rivière des Gardons et d'élaboration des perspectives d'engagement pour 2020-2022.

Il intègre les échanges et observations en CLE du 12 février 2020, lors de la présentation en vue de sa validation et a été amendé par la suite, à la lumière des échanges avec les partenaires institutionnels, en particulier quant à l'accompagnement financier potentiel des opérations inscrites.

Il est transmis en l'état aux partenaires institutionnels et à la commission des aides de l'Agence de l'eau, afin d'ancrer la poursuite des opérations du contrat sur le bassin versant des Gardons. La diffusion de l'ensemble des documents constituant le bilan à mi-parcours et les perspectives d'engagement 2020-2022 sera engagée compte-tenu de l'avis de cette commission, la validation de celle-ci conditionnant la poursuite du programme d'actions.

Le présent contrat de rivière des Gardons a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 21 octobre 2016 et a fait l'objet d'une convention entre les partenaires signée le 22 mars 2017, formalisant l'engagement des parties. Pour rappel, afin de simplifier la démarche du présent contrat de rivière, il a été décidé de ne pas intégrer de volet inondation dans le contrat, ce dernier étant traité de manière complète dans le PAPI.

Le bilan à mi-parcours prévu en 2019, fait l'objet du présent dossier. Administrativement, les échanges avec les partenaires au cours de la démarche ont écarté la nécessité de formaliser le bilan à mi-parcours par la signature d'un avenant avec tous les signataires d'origine. L'avenant ne sera donc signé qu'avec l'Agence de l'eau (2020) suite à la décision de la commission précitée.

Ce bilan à mi-parcours du contrat de rivière est dressé en identifiant les avancées significatives des opérations, dans l'optique de l'atteinte de ses objectifs, et les éventuels points de blocage. La réactualisation vise essentiellement à optimiser le contrat de rivière dans la seconde partie de son élaboration et à construire un nouveau volet contractuel avec l'Agence de l'eau sur la période 2020-2022. Le volet contractuel avec les autres partenaires n'est pas modifié.

Rappels de l'organisation du contrat de rivière des Gardons

Le contrat de rivière et son programme d'actions est organisé de la manière suivante :

- ➔ **4 volets** qui reprennent les grandes thématiques du SAGE :
 - **Volet A : Mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau dans le respect des usages et des milieux**
 - **Volet B : Améliorer la qualité des eaux**
 - **Volet C : Préserver et reconquérir les milieux aquatiques**
 - **Volet D : Assurer une gouvernance efficace et concertée en interaction avec l'aménagement du territoire**
- ➔ Des **axes** (notés I à ...) dans chaque thématique qui regroupent les actions qui concourent à de grands objectifs ou à des sous thématiques.
- ➔ Des **opérations** (notées 1 à...), dans chaque axe, qui regroupent les actions concourant à un même sous-objectif,
- ➔ Des **actions** (notées 1 à ...).

Chaque opération est décrite par **une fiche** qui détaille l'ensemble des actions. La nomenclature des actions est la suivante : *lettre (volets A à D) – chiffre romain (axes : I à VI) – chiffre (opération 1 à...) chiffre (action).*

Le contrat de rivière initial, signé en mars 2017, comprend les documents suivants :

- Dossier définitif,
- Contrat de rivière – 2017/2022 : contrat signé entre les partenaires,
- Contrat de rivière – Fiches opérations,
- Contrat de rivière - Atlas cartographique

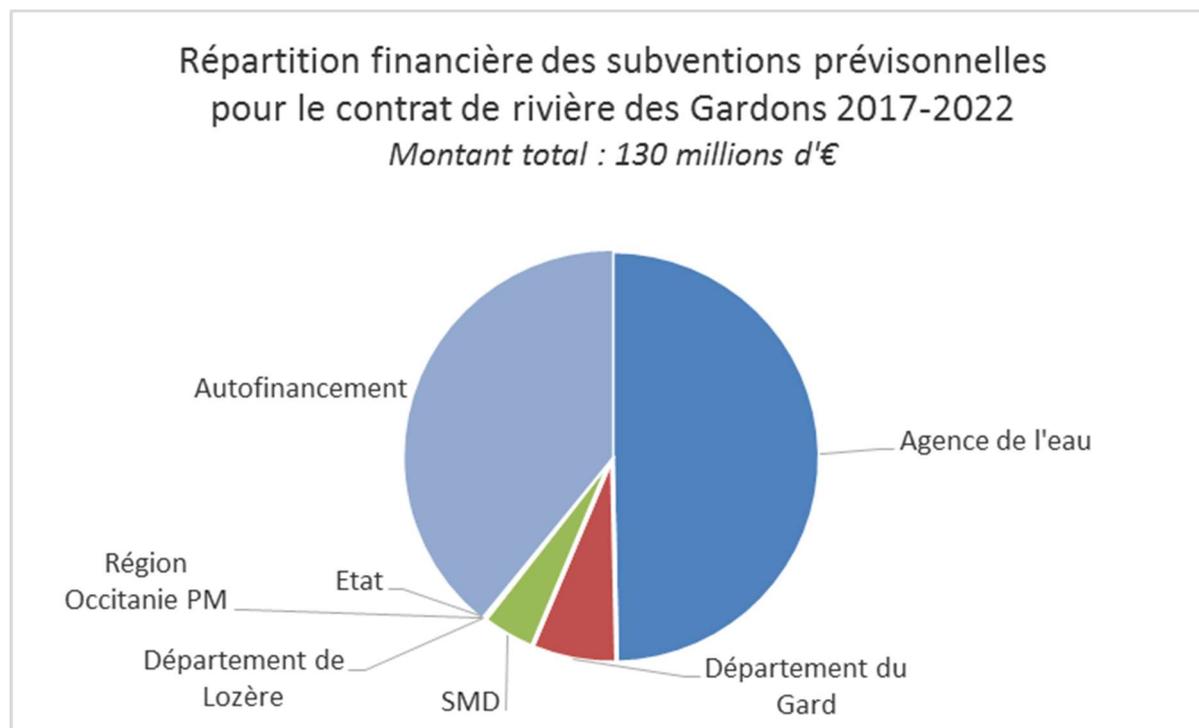
Le contrat de rivière a été diffusé aux partenaires et aux maîtres d'ouvrage en parallèle de l'envoi d'une clé USB renfermant le SAGE et réalisée en 2018. La diffusion s'est achevée durant l'été 2019.

Signataires du contrat de rivière :



À noter qu'en 2020, le SIAEP de l'Avène est représenté par Alès agglomération (transfert de compétence eau potable).

Répartition financière



Le dossier de réactualisation à mi-parcours du contrat de rivière comprend les documents suivants :

- **Rapport Complet (présent document)**
- **Rapport Synthétique**
- **Fiches opérations actualisées à mi-parcours,**
- **Atlas cartographique actualisé à mi-parcours.**



A. CADRE DU BILAN A MI-PARCOURS ET DES PERSPECTIVES

1. Objectifs et contexte

Les objectifs du bilan à mi-parcours sont les suivants :

- ➔ **Dresser le bilan technique et financier des actions du contrat**, en particulier des actions prioritaires (*source : Convention du Contrat de rivière, p.6*),
- ➔ **Présenter dans la mesure du possible un bilan environnemental présentant le gain environnemental permis par le contrat**,
- ➔ **Faire le lien avec les priorités du SDAGE**, c'est-à-dire les mesures inscrites dans son Programme de mesure, afin de montrer en quoi le contrat remplit les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau,
- ➔ **Présenter les perspectives d'engagements pour la phase 2 du contrat de rivière.**

Pour mieux comprendre l'élaboration du présent bilan et des perspectives d'engagement pour 2020-2022, il convient de rappeler la complexité, à plusieurs titres, du cadre d'élaboration de la programmation 2020-2022.

Comme évoqué lors des réunions de la CLE en 2019, le financement des opérations inscrites au contrat de rivière est désormais principalement conditionné par l'identification de mesures dans le Programme de mesures du SDAGE (PDM) et le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT), constituant en quelque sorte la déclinaison départementale du PDM.

De plus, l'accompagnement financier de ces actions est également régi par le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau, dont une présentation aux membres de la CLE a été effectuée le 18 avril, et non plus le 10^{ème}, en vigueur lors de la signature du contrat.

En outre, une singularité du contrat de rivière des Gardons tient dans un décalage des calendriers des éléments de cadrage, impactant la programmation de l'année 2022. Si les règles de financement du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence couvrent la période 2019-2024, c'est-à-dire toute la durée de la seconde phase du contrat de rivière, le PAOT en cours, calé sur le SDAGE et préfigurant les priorités d'actions à l'échelle du bassin, porte sur la période 2016-2021. L'année 2022 n'est donc pas couverte par le SDAGE actuel. Il en découle un réajustement possible des actions ou de leur financement en 2022, en déclinaison des priorités du prochain SDAGE et de son programme de mesures, en cours d'élaboration pour 2022-2027, dernier cycle de la Directive cadre sur l'eau. À titre d'information, le projet de SDAGE sera soumis à la consultation des assemblées en 2020, pour une adoption prévue en 2021.

Par ailleurs, il est également à noter que des discussions, en parallèle de l'élaboration du présent bilan et de la programmation 2020-2022, sont en cours dans le cadre de la contractualisation spécifique entre l'Agence de l'eau et les principales EPCI à fonds propre. Ces discussions et les

spécificités des territoires induisent que plusieurs opérations prévues par les EPCI ne sont pas incluses dans la programmation du contrat de rivière.

Enfin, il faut signaler que le transfert de compétences « Eau et assainissement » a complexifié notablement la visibilité et l'établissement de la programmation concernant l'alimentation en eau potable (AEP, dans le volet A) et l'assainissement (dans le volet B) pour les 3 années 2020-2022. Au regard de l'approche des élections municipales 2020 et de l'avancement des projets de transferts de compétences « eau » vers les EPCI, la programmation 2020-2022 comporte un certain nombre d'incertitudes.

2. La concertation

Le bilan à mi-parcours et l'élaboration des perspectives 2020-2022 s'est appuyé sur la forte dynamique de concertation du SAGE, en ajustant et allégeant la démarche, compte-tenu du cadre plus contraint qu'au moment de l'élaboration du contrat, de 2015 à 2016. Ainsi, la concertation de l'élaboration du bilan à mi-parcours s'est organisée comme-suit :

- ➔ Une **information** aux partenaires et aux maitres d'ouvrage du bassin versant incluse dans le **courrier d'accompagnement** de la diffusion du contrat de rivière entre novembre 2018 et août 2019,
- ➔ **3 réunions entre les services de l'EPTB et de l'Agence de l'eau** : un échange préalable le 4 février 2019, deux réunions de travail le 15 octobre 2019 et le 22 janvier 2020.
- ➔ **Pilotage politique par la CLE** :
 - 18 avril : échange sur le cadre d'élaboration du bilan à mi-parcours du contrat de rivière et sur le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau,
 - 4 juillet : échange sur les premiers éléments de bilan et de perspectives,
 - 13 décembre : échange sur l'avancement du bilan à mi-parcours et les perspectives d'engagement 2020-2022,
 - 12 février 2020 : échange pour validation du projet de bilan à mi-parcours et des perspectives 2020-2022.
- ➔ **Pilotage technique** :
 - **Composition du comité technique** : État (DDTM30, DREAL), Agence de l'eau, Agence régionale de Santé, départements du Gard et de la Lozère, Région Occitanie, EPTB Gardons.
 - **2 réunions du comité de pilotage** : 7 novembre 2019, 7 janvier 2020
- ➔ Des **contacts directs et/ou des réunions spécifiques** avec les acteurs du territoire : gestionnaires de l'AEP et de l'assainissement (notamment Alès agglomération, Nîmes métropole, Grand'Combiennne des Eaux, ...), services techniques départementaux du Gard et de la Lozère pour exploiter les outils de suivi des uns et des autres et sollicités compte-tenu de leur bonne connaissance des projets sur le secteur lozérien, fédération de pêche du Gard, ...

B. BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE (PHASE 1 : 2017-2019)

1. Le tableau de bord du contrat de rivière

Le contrat de rivière comprend **136 actions** au sens strict, dont le tableau de bord annexé donne le détail (cf. D-Tableau 1). En détaillant les actions concernant l'assainissement collectif et l'eau potable, qui constituent les deux postes de dépense les plus importants, le nombre d'actions est porté à **316 actions** (74 actions portant sur l'Alimentation en eau potable - AEP, 120 sur l'assainissement).

Par ailleurs, sachant que certaines actions peuvent comporter plusieurs sous-actions le nombre total d'actions identifiées est de 402. Elles se répartissent ainsi :

	Nb actions		
	Brut	Brut avec détail AEP et assainissement	Détaillé
Gestion quantitative	40	107	112
Qualité des eaux	34	147	213
Milieux aquatiques	50	50	61
Gouvernance	12	12	16
Total	136	316	402

Pour mener à bien ces actions il a été identifié **92 maîtres d'ouvrage**.

Les éléments du tableau de suivi (cf. Tableau E – 1) comprennent :

- ➔ Le rappel des actions,
- ➔ Un niveau d'avancement, selon les critères définis dans les fiches opérationnelles, accompagné d'un commentaire,
- ➔ Un avancement budgétaire, essentiellement axé sur les engagements financiers (sources : comptabilité EPTB, tableau des aides attribuées par l'agence de l'eau, résultats des comités de programmation ou sources directes),
- ➔ Le rappel des objectifs chiffrés et un indicateur de réalisation qui répond à l'objectif chiffré,
- ➔ Une colonne avec une couleur qui permet de mesurer l'avancement de l'action :
 - **Vert** : l'action est réalisée, engagée ou en préparation,
 - **Jaune** : l'action n'est pas engagée mais le non engagement ou le retard est justifié et indépendant du maître d'ouvrage et/ou de l'animation du contrat de rivière,
 - **Rouge** : l'action n'a pas été engagée et ne dispose généralement pas de perspective de réalisation.
 - **Blanc** : l'action n'est pas retenue pour la présente évaluation car n'était pas prévue en première phase (2017-2019)

2. Rappels de la priorisation

La priorisation des actions est réalisée selon différents paramètres :

➔ La priorité brute, **notée priorité ou P, qui évalue l'efficacité de l'action au regard des objectifs :**

- **Priorité 1** : action évaluée très pertinente pour atteindre les objectifs prioritaires : DCE, directive inondation, objectifs départementaux, objectifs locaux à fort enjeu (CLE, SAGE,),
- **Priorité 2** : action évaluée nécessaire pour atteindre les objectifs prioritaires ou d'accompagnement du contrat.

➔ La faisabilité, **notée faisabilité ou F, qui évalue le degré de contraintes associé à la réalisation de l'action :**

- **Faisabilité 1** : pas de contrainte significative identifiée,
- **Faisabilité 2** : des contraintes sont identifiées mais elles ne semblent pas de nature à émettre des doutes sur l'aboutissement de l'action,
- **Faisabilité 3** : des contraintes fortes sont identifiées pouvant freiner voire bloquer la réalisation de l'action.

➔ **Le croisement des deux paramètres aboutit à la priorité opérationnelle**, notée PO, selon le principe suivant, détaillé dans le tableau de croisement ci-après :

- PO1 : $P+F=2$
- PO2 : $P+F=3$
- PO3 : $P+F>3$

		Faisabilité		
		1	2	3
Priorité Brute	1	2	3	4
	2	3	4	5

Cette méthode de priorisation, qui a pour objet d'être plus opérationnelle et réaliste, a été élaborée dans le premier contrat de rivière (2010-2015) et reprise par la suite dans l'ensemble des documents de programmation portés par l'EPTB Gardons.

Dans le cadre de ses compétences et de sa capacité budgétaire, l'EPTB Gardons, porteur de la démarche et maître d'ouvrage de nombreuses actions, s'est engagé, au moment de la signature du contrat, à assurer la conduite et la réalisation des actions du contrat qui lui incombent en donnant la priorité aux actions classés selon l'indicateur défini ainsi : 80% des PO1 + 50% des PO2.

- ➔ En complément de la priorisation expliquée ci-avant, un dernier niveau de priorité est à signaler ici, associé spécifiquement au suivi de l'état d'avancement des opérations prioritaires pour la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée. Les opérations prioritaires concernées sont mentionnées dans la convention du contrat de rivière et rappelées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Les opérations prioritaires contractuelles du contrat de rivière des Gardons

Volet	Code action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu
VOLET A : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	A-III 1.1	EPTB GARDONS	PGRE	Approuvé par la CLE
	A-IV 2.1 A-IV 2.2	Collectivités	Travaux d'économies d'eau - AEP P1-	75% des opérations engagées (nombre de collectivités et montant de travaux)
	S.O.	EPTB GARDONS	Bilan et impact des actions d'économies d'eau engagées en 1 ^{ère} partie de contrat	Achevé
	A-IV 4.6	SISE du canal de Boucoiran	Orientation de gestion des prélèvements - Etude	Achevé
	A-IV 4.1	Chambre agriculture du Gard	Travaux d'économies d'eau hors AEP – Volet Animation-	Emergence de 5 dossiers d'économies d'eau.
VOLET B : QUALITE DE LEAU	B-III 3.1	S.I.E de Remoulins & St Bonnet du Gard	STEP intercommunale	Travaux engagés
		Commune de Collias	STEP de Collias	Travaux engagés
	B-III 3.2	Communauté Alès Agglomération	Traitement tertiaire STEP de St Jean du Gard	Travaux achevés
	B-III 1		Diagnostic des réseaux d'assainissement d'Alès	Etude engagée
	B-III 2.1		Réhabilitation des réseaux d'assainissement – St Christol les Alès & St Privat des vieux	Travaux achevés
	B-V 1.1	Commune de St Siffret	Démarche AAC de St Siffret	Programme d'actions engagé
SIAEP de Tornac et Massillargues Atuech		Démarche AAC de Massillargues Attuech	Programme d'actions engagé	
VOLET C : MILIEUX	C-I 2.2	EPTB Gardons	Plan de Gestion Durable – Gardon d'Anduze.	Étude achevée – niveau AVP
	C-IV 2.1	EPTB GARDONS OU COLLECTIVITES	Franchissabilité des seuils de Remoulins	Projet défini – niveau PRO
	C-IV 2.2		Franchissabilité du Seuil de Collias	Travaux engagés

Référence tableau : convention du contrat de rivière des gardons, mars 2017, p6

3. Bilan des actions à mi-parcours du contrat de rivière des Gardons

3.1 - BILAN GLOBAL

Le Tableau 2 ci-après illustre le bon à très bon niveau d'engagement technique et financier des opérations inscrites au contrat de rivière au terme de la troisième année de mise en œuvre, en particulier celui des actions prioritaires.

Au terme de la troisième année de mise en œuvre, le taux d'engagement technique est de 58 % (79 actions engagées sur 136), représentant 84 % d'engagement financier par rapport au prévisionnel 2017-2019.

Les engagements financiers sont bons à très bons pour 3 des 4 volets, représentant 118 %¹ des prévisions sur le volet A (Gestion quantitative), 99 % pour le volet D (Gouvernance) et 60 % pour le volet C (Milieux aquatiques). À titre d'information, les opérations « eau potable » (dans le volet A), concentrent le plus grand nombre de maîtres d'ouvrage (31), à travers 3 opérations. Le volet B (Qualité de l'eau) est le moins avancé (44 % d'avancement financier). Les difficultés et retards dans la dynamique pressentie, notamment sur l'assainissement, trouvent en majorité leur fondement dans les évolutions législatives récentes (loi NOTRE, élargissement d'EPCI-FP, transfert de la compétence eau et assainissement...), et dans l'arrêt ou la réduction des dispositifs d'aides.

¹ Un avancement supérieur à 100 % reflète l'engagement de montants correspondants à des programmes pluriannuels par certains maîtres d'ouvrage.

Tableau 2 : Engagement technique et financier à mi-parcours du contrat de rivière (2019)

VOLET	BILAN À MI-PARCOURS (2017-2019)	PO = priorité opérationnelle			P = priorité brute		TOTAL (P1 + P2) ou (PO1 + PO2 + PO3)
		PO 1	PO 2	PO 3	P1	P2	
A. GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	Montants engagés en €	37 110 543	11 835 616	195 000	37 658 183	11 482 976	49 141 159 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	119%	115%	90%	119%	114%	118%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	77% (13 sur 17)	78 % (7 sur 9)	/	70 % (19 sur 27)	54% (7 sur 13)	65 % (26 sur 40)
B. QUALITÉ DE L'EAU	Montants engagés en €	7 063 664	6 302 789	42 000	8 617 136	4 791 317	13 408 453 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	41%	52%	4%	36%	73%	44%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	100 % (10 sur 10)	60 % (6 sur 10)	/	70 % (14 sur 20)	46 % (6 sur 13)	60 % (20 sur 34)
C. MILIEUX AQUATIQUES	Montants engagés en €	2 729 231	924 960	1 668 900	5 023 991	299 100	5 323 091 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	88%	43%	45%	84%	10%	60%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	90 % (9 sur 10)	50 % (5 sur 10)	/	62 % (13 sur 21)	61 % (11 sur 18)	48 % (24 sur 50)
D. GOUVERNANCE	Montants engagés en €	1 992 985	/	0	1 992 985	0	1 992 985 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	103%	/	0	101%	0	99%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	100% (7 sur 7)	/	/	90 % (8 sur 9)	33 % (1 sur 3)	75 % (9 sur 12)
TOTAL CONTRAT	Montants engagés en €	48 896 423	19 063 365	1 905 900	53 292 295	16 573 393	69 865 688 €
	Taux d'engagement financier (engagé 2017-2019 / prévisionnel)	92%	78%	38%	84%	84%	84%
	Taux d'engagement technique (nb d'actions)	89 % (39 sur 44)	62 % (18 sur 29)	/	70 % (54 sur 77)	53 % (25 sur 47)	58% (79 sur 136)

NB : un avancement supérieur à 100 % reflète l'engagement de montants correspondants à des programmes pluriannuels par certains maîtres d'ouvrage

Les actions prioritaires non réalisées

Hormis 3 actions de première priorité opérationnelle (sur 44), listées dans le **Tableau 3**, les actions non engagées ou non réalisées à ce stade étaient identifiées en seconde ou troisième priorité opérationnelle au moment de la signature du Contrat de rivière (c'est-à-dire pour lesquelles des contraintes et freins à l'engagement étaient connues au moment de la signature du contrat).

Considérant la priorité brute, 10 actions de première priorité (sur 77) ne sont pas engagées à ce stade (cf.

Tableau 4) essentiellement par manque de capacité de portage et arrêt de l'accompagnement financier. Signalons ici que des contraintes et freins à l'engagement de ces 10 actions avaient été identifiés au moment de la signature du contrat, reflété par leur faible priorité opérationnelle (les actions qui ont peu de chance d'être réalisées sont en PO3).

Tableau 3 : Les 3 actions de première priorité opérationnelle non réalisées à mi-parcours

CODE ACTION	INTITULÉ	MAITRISE D'OUVRAGE	COMMENTAIRE
A-IV-4.5	Réalisation de stockages individuels essentiellement en Cévennes	Agriculteurs	Réunion automne 2019 EPTB/Agence de l'eau concernant les potentialités de financement + réunion avec les élus de CC Cévennes au Mont Lozère : prévision 2020 = lancement d'un état des lieux des petits ouvrages de stockages existants via la connaissance locale
B-V-1.4	Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux de protection de la ressource dans les secteurs du Briançon et de la Droude	Chambre d'agriculture du Gard	Arrêt en 2018 suite au changement du dispositif d'aide (arrêt des Mesures agro-environnementales) ; poursuite de l'accompagnement technique des viticulteurs pour l'amélioration des pratiques vers un moindre impact sur la qualité de l'eau ; sur le secteur du Briançon est maintenu la présence annuelle du Groupe de Veille et d'Alerte Sanitaire (GVAS).
B-V-1.5	Suivi environnemental sur la Droude et le Briançon	EPTB Gardons, autres	Action non engagée par manque de capacité de portage et arrêt des actions agricoles autour des PAEC (Cf. B-V-1.4) ; sans dynamique agricole, cette action perd son sens

Tableau 4 : Les 10 actions de première priorité brute non réalisées à mi-parcours

CODE ACTION	INTITULÉ	MAITRISE D'OUVRAGE	COMMENTAIRE
B-IV-1.2	Travaux de gestion des sites d'extraction (mines découvertes) de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	État	Pas d'action en première phase de contrat, pas d'information sur la programmation. Proposition de suppression de l'action
B-IV-2.1	Animation pour la mise en place d'une opération collective de réduction des toxiques dans l'agglomération alésienne	Chambre de commerce et d'industrie	La CCI, après avoir déposé et obtenu le financement d'un poste par l'Agence, a renoncé finalement à ces actions
B-IV-2.1	Travaux ou actions de réduction des flux de toxiques et non toxiques sur l'agglomération alésienne	Industriels	
B-V-1.4	Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux de protection de la ressource dans les secteurs du Briançon et de la Droude	Chambre d'agriculture du Gard	Cf. Tableau 3
B-V-1.5	Suivi environnemental sur la Droude et le Briançon	EPTB Gardons, autres	Cf. Tableau 3
B-V-1.6	Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux de protection de la ressource dans un nouveau secteur	Chambre d'agriculture du Gard	Action non engagée en lien avec l'arrêt des actions agricoles autour des PAEC (fin des Mesures agri-environnementales), et donc absence de capacité de portage. Sans dynamique agricole cette action perd son sens (Cf. B-V-1.4). Proposition de suppression
C-III-1.5	Etude de franchissabilité du seuil de Ners aval - Concertation pour une solution partagée	Commune, EPTB Gardons	Pas d'action planifiée à ce stade suite à l'étude de 2013. Maintien mais décalage en 2022
C-III-2.3	Restauration de la continuité écologique au droit du seuil du canal de Boucoiran	Syndicat du canal de Boucoiran	Pas d'action planifiée à ce stade ; la franchissabilité sera intégrée à la réflexion sur la réalisation d'une échancrure sur le seuil pour réduire l'incertitude des mesures de la station hydrométrique (aménagement du seuil pour mesure des débits d'étiage, intégrant une passe à anguille, cf. action A-1-2.1).
C-IV-3.5	Travaux d'amélioration et de restauration de zones humides vitrine ou par opportunité	EPTB Gardons, autres	Demande de financement peu probable, manque de temps
D-I-2.3	Communication ciblée sur les béals	EPTB Gardons /PNC	Action possible en 2020 ou 2021

3.2 - BILANS AU REGARD DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le présent bilan se doit d'évaluer la mise en œuvre de la première phase du contrat au regard des engagements contractuels pris en 2017 et aux contreparties attendues par l'agence de l'eau. Les tableaux suivants font donc écho à ceux figurant dans la convention du contrat de rivière, signée en 2017. Une colonne présentant le bilan a été ajoutée à chacun des tableaux. Elle est renseignée en reprenant les outils de suivi du contrat, c'est-à-dire les tableaux de suivi des opérations assainissement (détail, voir Tableau E-3) et de suivi général du contrat de rivière (cf. Tableau E.1).

Tableau 5 : Bilan des actions concernées par des majorations de taux d'aide

Maître d'ouvrage	Opération	Année de réalisation (prévis.)	Montant de l'opération (€)	Taux Agence	Majoration Agence	BILAN (montant, année d'engagement)
Communauté de Communes Grand Combien ou Communauté Alès Agglomération	Réhabilitation des réseaux assainissement - Grand Combe	2017	250 000	30%	20%	Non engagé
		2018	750 000	30%	20%	350 000 €, 2019
Communauté Alès Agglomération	Réhabilitation des réseaux d'assainissement - St Privat des Vieux	2017	670 000	30%	20% (1)	437 000 €, 2017
	Réhabilitation des réseaux d'assainissement – St Christol les Alès	2018	300 000	30%	20% (2)	595 000 €, 2019
SI Remoulins St Bonnet	STEU intercommunale	2018	5 300 000	30%	20% (3)	4 022 482 €, 2020
Collias	STEU + réseau de transfert	2017	1 860 000	30%	20% (4)	1 032 901 €, 2017
EPTB	Etude des toxiques sur les exutoires de l'ancien site minier de Saint Félix de Pallières	2018	145 000	50%	30%	Non engagé
EPTB	Suivi environnemental sur la Droude et le Briançon	2018	24 000	50%	30%	Non engagé
EPTB	Etudes préalables à la mise en place de ZTHA - Briançon	2017	30 000	50%	30%	40 000 €, 2017
EPTB	Plan de Gestion Durable – Gardon d'Anduze - Volet étude	2017	50 000	50%	30%	60 000 €, 2017
		2018	100 000			Pas d'engagement

Rappel des conditions de 2017 (extrait de convention du contrat de rivière des Gardons, p4) :

« L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions, ainsi qu'aux contre parties suivantes :

- (1) La majoration de taux est conditionnée à l'amélioration (équipements complémentaires) de l'autosurveillance des réseaux d'Alès. (Dépôt de dossier en 2017)
- (2) La majoration de taux est conditionnée au lancement de l'étude relative à l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement d'Alès (dépôt de dossier en 2018)
- (3) La majoration de taux est conditionnée au raccordement de la commune de Vers Pont du Gard sur l'ouvrage considéré (dépôt de dossier fin 2017). Cette majoration est par ailleurs définie dans le contrat ERU de Décembre 2015.
- (4) La majoration de taux est conditionnée à la mise en transparence écologique du seuil de Collias (dépôt de dossier en 2018). »

Tableau 6 : Bilan des actions dotées d'aides spécifiques contractuelles

Maître d'ouvrage	Opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence					BILAN (montant, année d'engagement)
					Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence	
MNE30	Animation scolaire	2017	30 000	50%	Respect des délais					32 720 €, 2017
		2018	60 000	50%	Respect des délais					32 814 €, 2018
EPTB	Restauration et entretien de la ripisylve : équipe verte + prestations externalisées	2017/2018	1 450 000	30%	Collias	STEP + réseau de transfert	2017	1 850 000	50%	Collias : 1 032 901 €, 2017
Alès Agglomération	Restauration et entretien de la ripisylve : équipe verte + prestations externalisées	2017	235 000	30%	Alès Agglomération	Assainissement Réhabilitation des réseaux de St Privat des Vieux	2017	670 000	50%	St Privat : 437 000 €, 2017
Saint Christol les Alès	Restauration et entretien de la ripisylve	2017	15 000	30%						
Saint Hilaire de Brethmas	Restauration et entretien de la ripisylve	2017	15 000	30%						
Alès Agglomération	Restauration et entretien de la ripisylve : équipe verte + prestations externalisées	2018	470 000	30%		Assainissement : Diagnostic des réseaux d'Alès	2018	300 000	50%	Engagé
Saint Christol les Alès	Création d'un sentier pédagogique	2018	50 000	30 %		Assainissement : Réhabilitation des réseaux de St Christol les Alès	2018	300 000	50%	595 000 €, 2019
SM Galeizon	Restauration et entretien de la ripisylve : équipe verte + prestations externalisées	2017	48 000	30%	EPTB	Plan de Gestion Durable – Gardon d'Anduze. Volet étude	2017/2018	150 000	80%	60 000 €, 2017
		2018	96 000	30%						

Référence tableau : convention du contrat de rivière des Gardons, mars 2017, p5

Tableau 7 : Bilan des opérations prioritaires contractuelles du contrat de rivière des Gardons

Volet	Code action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu	BILAN
VOLET A : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	A-III 1.1	EPTB GARDONS	PGRE	Approuvé par la CLE	Juin 2018
	A-IV 2.1 A-IV 2.2	Collectivités	Travaux d'économies d'eau - AEP P1-	75% des opérations engagées (nombre de collectivités et montant de travaux)	2.1 (urbain) : 110% (nb), 55 % (montants) 2.2 (rural): 125 % (nb), 135% (montants)
	S.O.	EPTB GARDONS	Bilan et impact des actions d'économies d'eau engagées en 1 ^{ère} partie de contrat	Achevé	Suivi en continu, bilans annuels PGRE
	A-IV 4.6	SISE du canal de Boucoiran	Orientation de gestion des prélèvements - Etude	Achevé	En cours avec la Ch.Agr. 30
	A-IV 4.1	Chambre agriculture du Gard	Travaux d'économies d'eau hors AEP – Volet Animation-	Emergence de 5 dossiers d'économies d'eau.	Accompagnement de 5 exploitations en Gardonnenque
VOLET B : QUALITE DE LEAU	B-III 3.1	S.I.E de Remoulins & St Bonnet du Gard	STEU intercommunale	Travaux engagés	4 022 482 €, 2020
		Commune de Collias	STEU de Collias	Travaux engagés	1 032 901 €, 2017
	B-III 3.2	Communauté Alès Agglomération	Traitement tertiaire STEP de St Jean du Gard	Travaux achevés	Engagé 2019
	B-III 1		Diagnostic des réseaux d'assainissement d'Alès	Etude engagée	Engagé
	B-III 2.1		Réhabilitation des réseaux d'assainissement – St Christol les Alès & St Privat des vieux	Travaux achevés	St Christol : 595 000 €, 2019, St Privat : 437 000 €, 2017
	B-V 1.1	Commune de St Siffret	Démarche AAC de St Siffret	Programme d'actions engagé	Non engagé (étude en cours, accomp. SATE 30)
SIAEP de Tornac et Massillargues Atuech		Démarche AAC de Massillargues Attuech	Programme d'actions engagé	Non	
VOLET C : MILIEUX	C-I 2.2	EPTB Gardons	Plan de Gestion Durable – Gardon d'Anduze.	Étude achevée – niveau AVP	Achevée (scenarii et suites), dernier COPIL début 2019
	C-IV 2.1	EPTB GARDONS OU COLLECTIVITES	Franchissabilité des Seuils de Remoulins	Projet défini – niveau PRO	Annulé : travaux effectués par l'ASA rendent seuil franchissable par bras de contournement (AFB)
	C-IV 2.2		Franchissabilité du Seuil de Collias	Travaux engagés	Avant-projet mais travaux suspendus (attente déplacement captage AEP Collias)

Référence tableau : convention du contrat de rivière des Gardons, mars 2017, p6

3.3 - SYNTHÈSE DES ACTIONS PAR VOLET

Le contrat de rivière regroupe plus de 400 actions portées par 92 maîtres d'ouvrage pour un montant de 130 millions d'euros. Il se décompose en 4 grands volets :

➔ A – Optimisation de la gestion quantitative de la ressource en eau dans le respect des milieux et des usages (65 M€)



Le nouveau contrat de rivière met clairement l'accent sur l'eau potable avec plus de 40 M€ de travaux sur les rendements en eau potable (*moins de pertes sur les réseaux de distribution*) et près de 18 M€ sur les substitutions (*transfert de prélèvement d'une ressource sensible, cours d'eau et sa nappe d'accompagnement, vers une ressource moins sensible, nappes profondes*).

➔ B – Améliorer la qualité de la ressource en eau (44 M€)

L'amélioration de la qualité reste un poste d'investissement important notamment en lien avec l'assainissement collectif : 17 M€ de travaux pour le traitement (stations d'épuration) et 17 M€ pour les réseaux (collecte). L'effort se poursuit sur la lutte sur les pollutions diffuses et les toxiques.



➔ C – Gérer, préserver et restaurer les milieux aquatiques (18 M€)



Les dépenses envisagées pour les milieux sont importantes avec plus de 17 M€ dont la majeure partie concerne l'entretien des cours d'eau (5 M€), la restauration de la continuité écologique (*favoriser le transit des poissons et des matériaux - 3.5 M€*) et la restauration physique des cours d'eau (*rechercher un fonctionnement plus naturel pour un meilleur bénéfice collectif 4 M€*).

➔ **D – Assurer une gouvernance efficace et concertée (3 M€)**

Les montants dédiés à la gouvernance relèvent essentiellement de l'animation, facteur déterminant de l'efficacité de l'ensemble des outils et des actions



Pour rappel, le contrat de rivière 2017-2022, contrairement au précédent 2010-2015, n'intègre pas de volet sur les inondations, qui relève directement du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations ou PAPI (PAPI 2 en cours, PAPI 3 en préparation).

Gestion quantitative / Volet A

L'avancement des actions sur la gestion quantitative est très bon, avec :

➔ **Amélioration des connaissances des ressources et des besoins en eau** : 7 des 8 actions programmées sur la première partie du contrat ont été engagées et l'état d'avancement est bon :

- **Maintien du réseau de suivi pilote dans le secteur cévenol** : nouvelle convention signée avec Avignon Université pour la période 2018-2020 et complément signé en 2019 avec Avignon Université pour l'intégration de 2 stations initialement suivies dans le cadre de l'étude sur les karsts au réseau de suivi ;
- **Suivi du karst urgonien** : poursuite du suivi par le Conseil départemental du Gard en 2018 et reprise par l'EPTB Gardons depuis le mois d'octobre 2018 ; un diagnostic des ouvrages (passage caméra, analyse du réseau pour installation d'un système de télétransmission) suivis initialement par le Département et 2 ouvrages qui pourraient être intégrés au suivi du karst hettangien, a été réalisé en août/septembre 2019. Le réseau de suivi du karst hettangien mis en place dans le cadre de l'étude du karst pourrait ainsi être complété par le suivi d'un ou 2 ouvrages. Le suivi sur ce secteur est lié à l'action A-I-2.6 mais ces 2 actions sont fortement liées, la maîtrise d'ouvrage étant désormais assurée par l'EPTB Gardons.
- L'installation et l'optimisation des stations hydrométriques stratégiques notamment portées par l'Etat ne bénéficiait pas de calendrier prévisionnel ; dans le cadre de l'élaboration du PGRE, cette action a été conservée et engagée par l'intermédiaire d'une rencontre DDTM/SPC/DREAL/EPTB afin de dégager les axes d'actions pour l'optimisation des stations hydrométriques de Ners et Remoulins ;
- **Amélioration de la connaissance des prélèvements et besoins agricoles** : l'étude d'évaluation des besoins en eau d'irrigation agricole sur le secteur du Gardon d'Anduze est achevée (2018), celle sur le secteur de l'Uzège sera finalisée fin 2019.

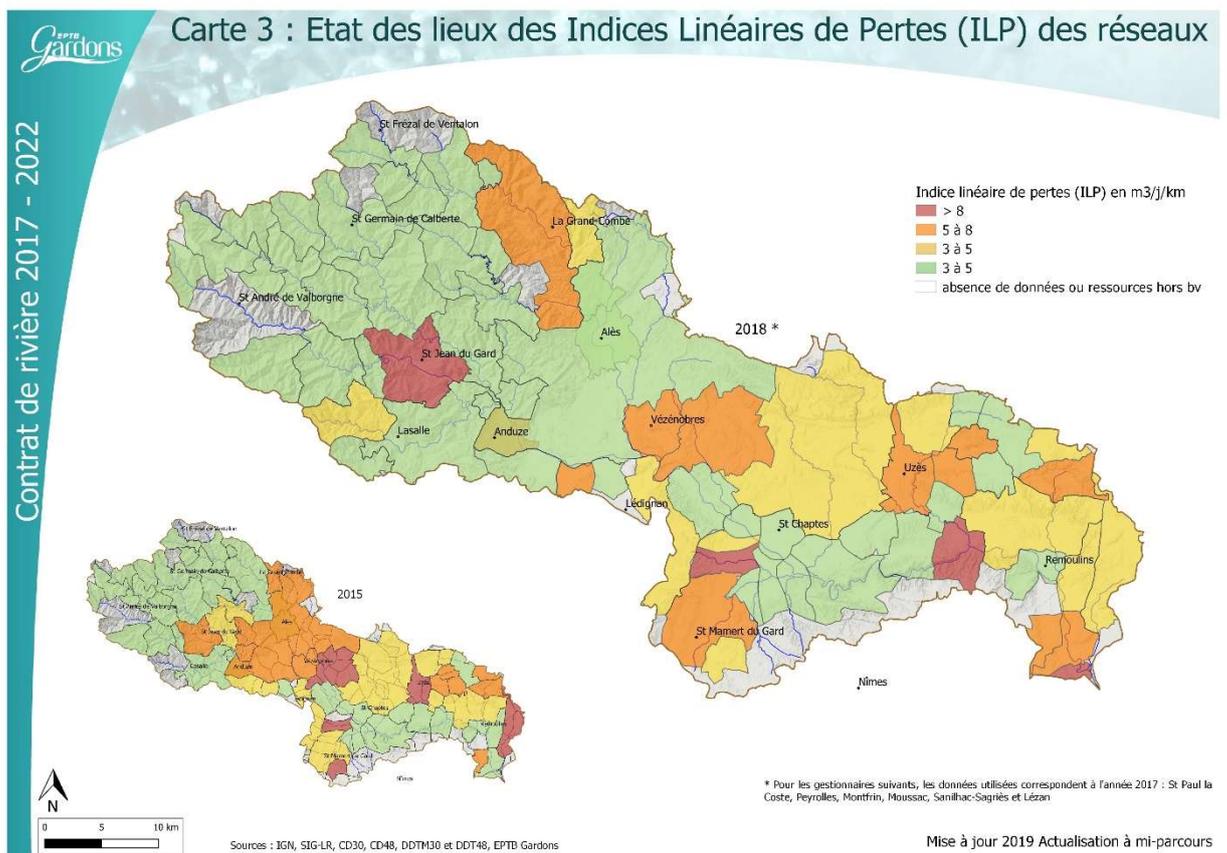
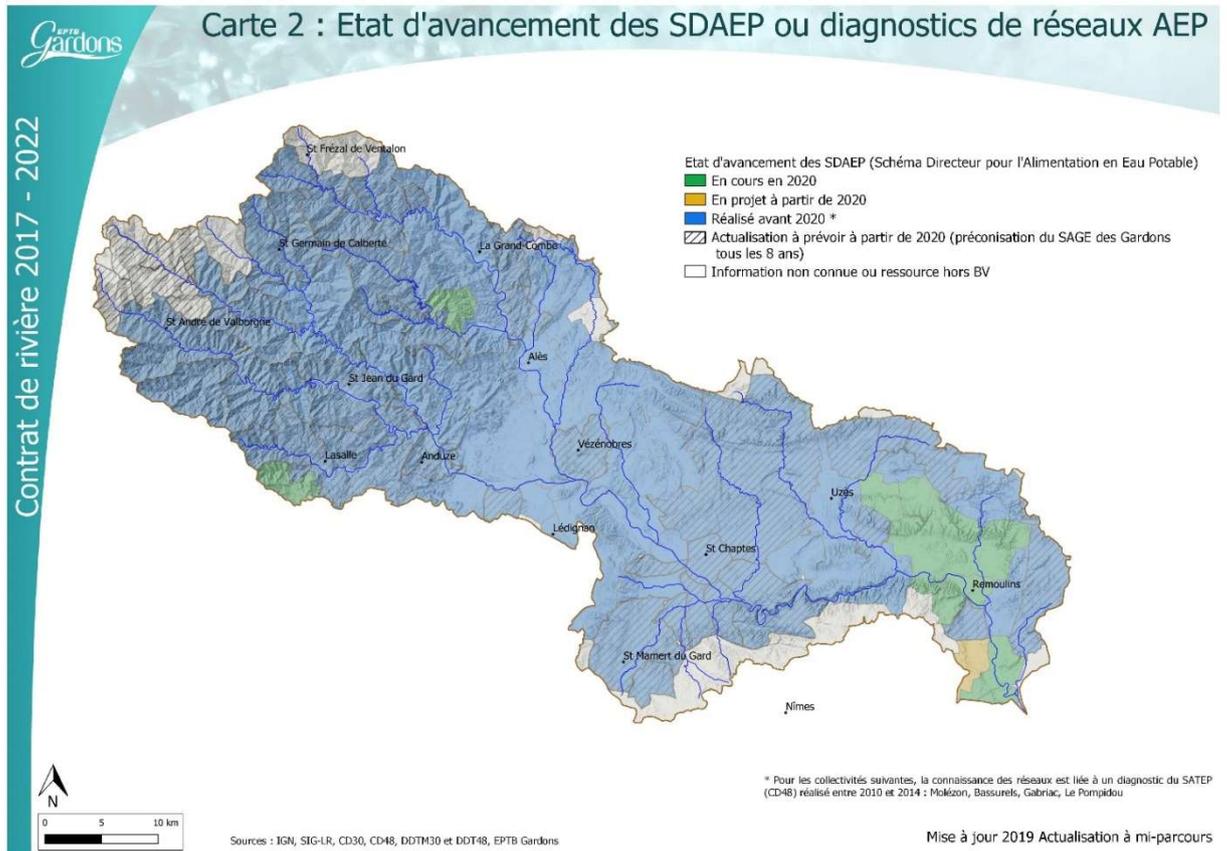
- **Etude des potentialités de stockage de la ressource** : cette étude a été engagée en 2018 via la concertation avec les partenaires concernant le CCTP. Le marché a été attribué en juin 2019 et la phase 1 (méthodologie) a été validée en octobre 2019. Cette étude est prévue être finalisée fin 2020.

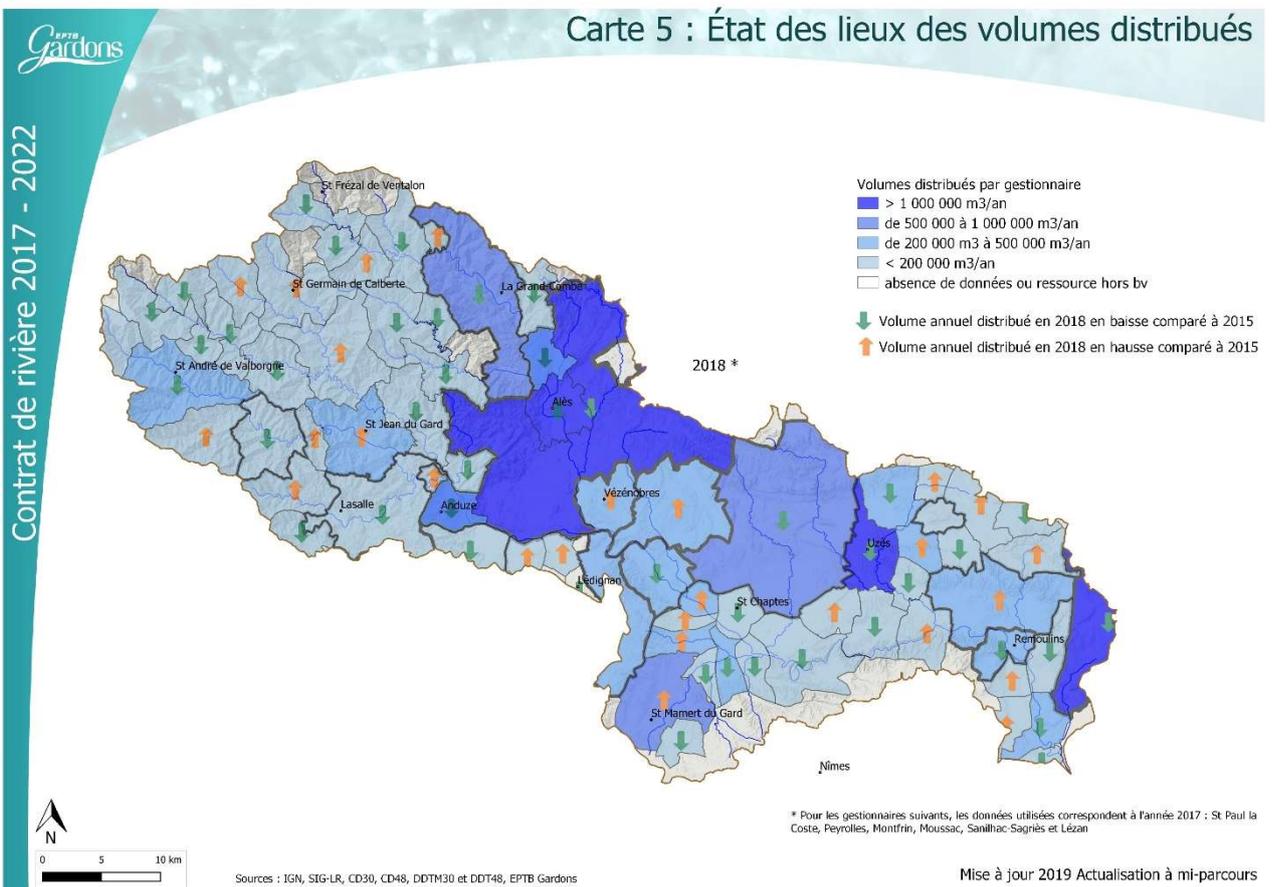
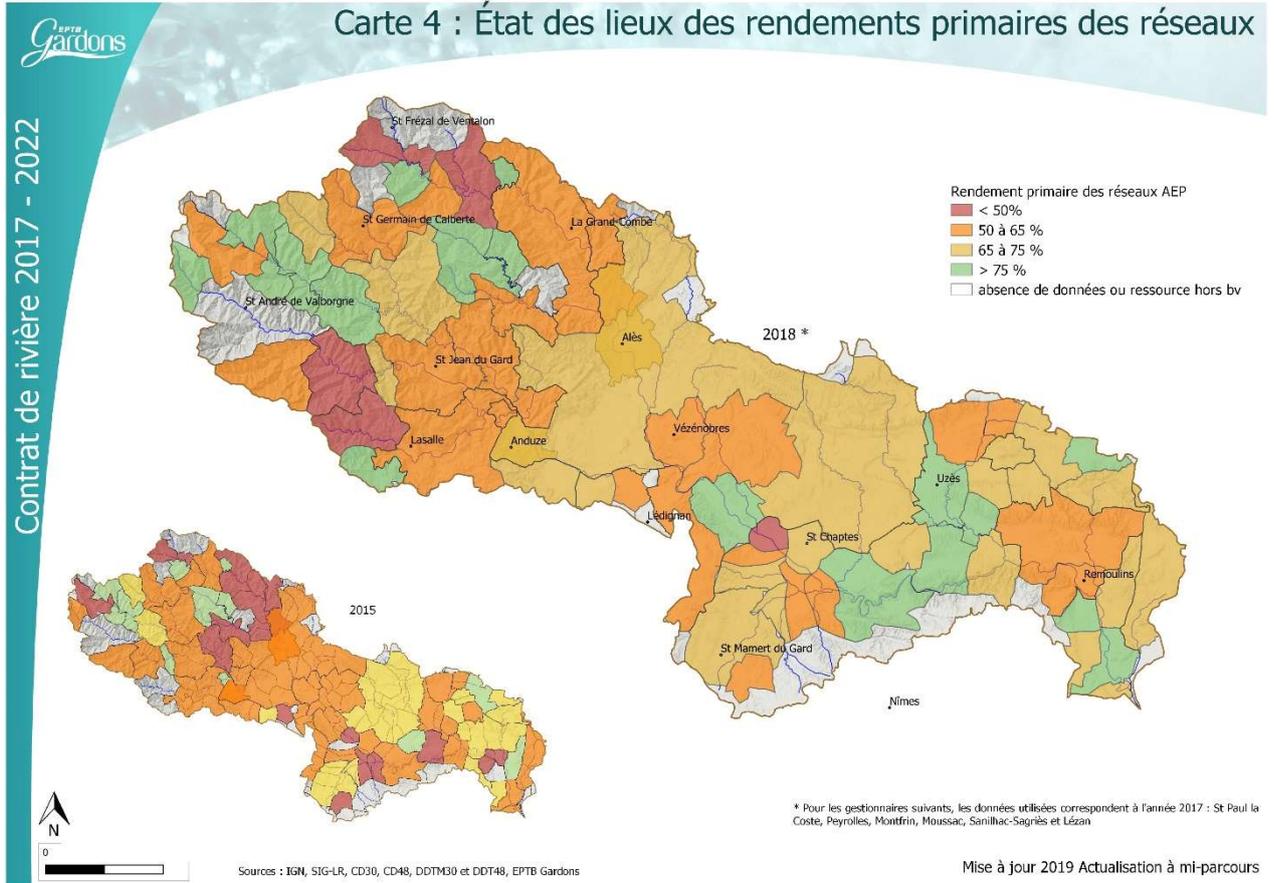
L'action de seconde priorité de création d'un observatoire participatif a démarré de manière anticipée par le biais du programme HYDROPOP.

Enfin, l'observatoire départemental de l'eau, dont la maîtrise d'ouvrage n'était pas définie au moment de la signature du contrat, est une action désormais portée par le Conseil départemental du Gard. Cette action a été initiée au premier semestre 2018 (rencontre des gestionnaires, réflexion sur la mise en œuvre d'un site internet de type « Noé inondations »). L'évaluation des besoins futurs en eau potable n'a pas pu être engagée à ce stade. Une approche à court terme (horizon 2022) a été réalisée par l'EPTB Gardons dans le cadre du PGRE. Cette évaluation a toutefois été menée dans le cadre du schéma départemental stratégique de la ressource en eau "Eau Climat 3.0" qui a débuté fin 2018. A ce titre, le contrat prévoyait une étude sur le changement climatique sur la ressource en eau à l'échelle du territoire ; cette étude a finalement été réalisée dans le cadre de "Eau Climat 3.0" à l'échelle du département divisé en 4 secteurs dont 3 intègrent le bassin versant des Gardons.

- ➔ **Animation et sensibilisation pour une meilleure gestion de la ressource en eau** : sur les 3 actions, celle de première priorité est engagée (2 diagnostics d'hébergements touristiques ont été réalisés en 2019) et une action de seconde priorité est en place (Sensibilisation des scolaires / dispositif « Eau climat » : dispositif conduit auprès de 27 classes de CM1/CM2 du bassin versant).
- ➔ **Démarches de gestion concertée des ressources en eau** : la seule action prévue en première partie du contrat, de première priorité, a été conduite et finalisée en 2018 : validation du PGRE par la CLE le 26 juin 2018 et approbation par le Préfet du Gard le 28 décembre 2018. Il est consultable dans sa version définitive sur le site internet de l'EPTB Gardons dans la rubrique *Plan d'actions* (<https://www.les-gardons.fr/plans-actions/plan-ressource-en-eau>)
- ➔ **Actions d'amélioration de la gestion des ressources en eau** :
 - **Réalisations de schémas directeurs ou diagnostics AEP** : les gestionnaires poursuivent l'amélioration de la connaissance de leur réseau ; 98 % du montant prévisionnel affecté à la réalisation de SDAEP ou diagnostic en première partie de contrat ont été engagés.
 - **Travaux d'amélioration de rendements de réseaux** : les gestionnaires d'eau potable poursuivent leur investissement remarquable dans les travaux d'économies d'eau avec un peu plus de 37,5 M d'€ HT sollicités auprès des financeurs concernant les seuls maîtres d'ouvrages dont des actions étaient inscrites au contrat de rivière (4 actions engagées sur 4, 2 de première priorité 1 et 2 de seconde). Les engagements des travaux en priorité 1

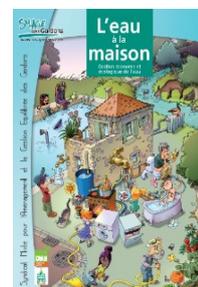
relatifs aux économies d'eau pour les années 2017 à 2019 sont supérieurs aux prévisions d'engagement pour ces 3 années, représentant environ 123% des prévisions pour la première partie du contrat. Le constat est identique pour les actions de priorité 2, représentant près de 119% des montants prévisionnels.





- **Projet de substitution de la ressource** : Plusieurs projets de substitution de ressource AEP suivent un bon avancement (dépôt de dossier faits par le SIDEA Grand'Combiennne, Générargues) mais l'engagement financier n'avait pu être réalisé en 2017 ni 2018 car il nécessitait la validation du PGRE. La plupart des projets sont en phase de DUP et devraient émerger en seconde partie du contrat. Les projets du Gravelongue (Grand Combien) et du Bruel (Générargues) ont bénéficié d'un accord de financement en 2019.
- **Les actions avec le monde agricole sont en place.** Le syndicat de gestion du Canal de Boucoiran travaille actuellement avec la Chambre d'agriculture du Gard afin de mettre en œuvre des orientations de gestion (compteurs, passage en goutte à goutte, etc.). Le système de télétransmission des mesures de débit entrant dans le canal a été remplacé fin 2018. Par ailleurs des sondes tensiométriques ont été installées sur 8 sites par la Chambre d'agriculture du Gard sur le secteur de la Gardonnenque et du Gardon d'Anduze afin d'optimiser le pilotage des exploitations. Les actions auprès des entreprises n'ont toutefois pas pu être conduites, par désengagement de la Chambre de commerce et d'industrie.

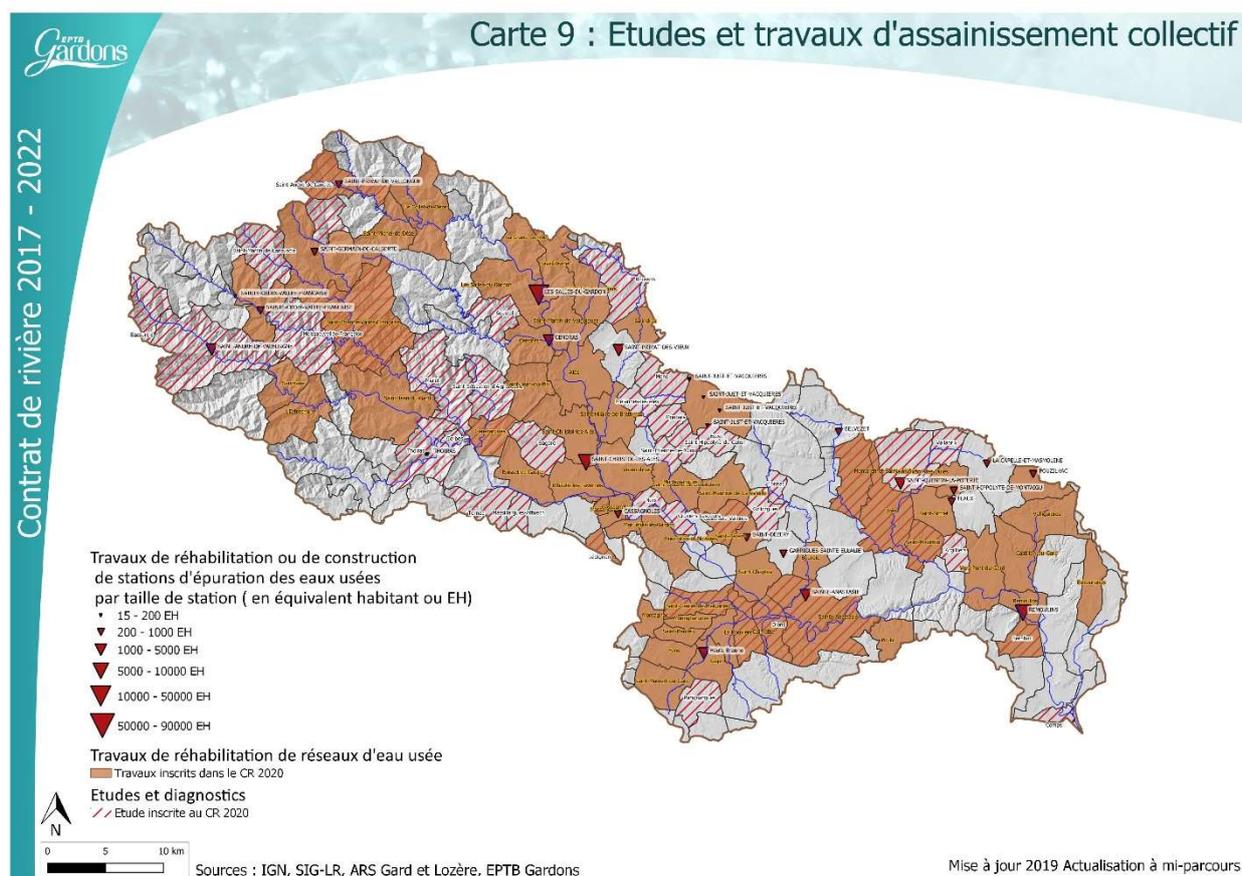
Plusieurs actions relevant de l'ancien contrat de rivière se poursuivent également : étude des karsts urgonien et hettangien (résultats attendus pour le 1^{er} semestre 2020), animation pour la réduction des pesticides et les économies d'eau, ...



Formation CLE février 2018 – Traçage karst urgonien – HYDROPOP – Livret « L'eau à la maison » et exposition « les pesticides s'en passer tout naturellement »

Qualité des eaux / Volet

Les dossiers relatifs à l'assainissement ont été considérablement ralentis ces dernières années par les évolutions institutionnelles (loi NOTRE, élargissement d'EPCI-FP, transfert de compétence, etc.). Les baisses significatives de financement sur l'assainissement ralentissent la dynamique pressentie dans le contrat de rivière. Sont également à signaler des difficultés d'engagement d'actions par manque de capacité de portage, et un ralentissement de la dynamique par réduction ou arrêt des dispositifs d'aides.

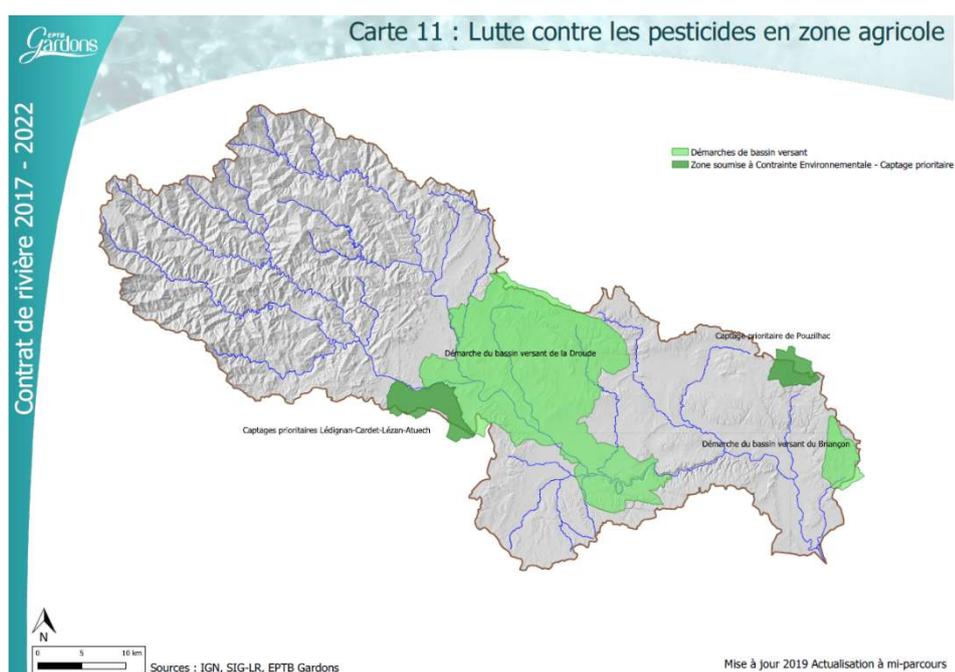


- ➔ **Amélioration des connaissances** : après analyse des données existantes, un stage de master a été prévu pour 2019, pour engager le bilan de la qualité des eaux à l'échelle des masses d'eau souterraines du bassin, parallèlement à l'élaboration du bilan à mi-parcours du contrat de rivière. Ce travail sera poursuivi en 2020 par un second stage, sur les masses d'eau superficielles.
- ➔ **Assainissement non collectif** : sur les deux actions prévues, celle de première priorité est engagée avec la réalisation d'une étude autour de la gestion de l'eau de deux campings du bassin versant. Cette étude est un test en vue d'un élargissement de l'action en seconde phase. La seconde, en seconde priorité (programme de réhabilitation des ANC en zone à enjeux forts - Lozère) est remise en question par la suspension des aides.
- ➔ **Actions auprès des industries, des mines et autres activités** : parmi les actions de première priorité, est à signaler la production par Géodéris mi- 2019, de « l'étude sanitaire et environnementale sur les anciennes exploitations minières de la Crois-de-Pallières et de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (30) ». Ce travail doit permettre de mieux cerner l'impact des toxiques sur les exutoires de l'ancien site minier de St Félix de Pallières. Le travail de recherche sur la qualité des sédiments du Gardon d'Alès, de seconde priorité, est en cours dans le cadre d'un partenariat entre l'Agglomération d'Alès, le CNRS, l'Ecole des mines et l'EPTB Gardons (thèse en cours). L'action de réduction des pollutions industrielles dispersées n'a pas abouti en raison du retrait de la CCI d'Alès. La fromagerie de Moissac-Vallée-Française a bien réalisé l'action d'amélioration de sa chaîne de production (économies d'eau) et travaille sur l'amélioration de

ses rejets liquides, mais elle a choisi de ne pas recourir aux financements liés au Contrat de rivière (pour des questions de réactivité et de simplicité dans la gestion des dossiers).

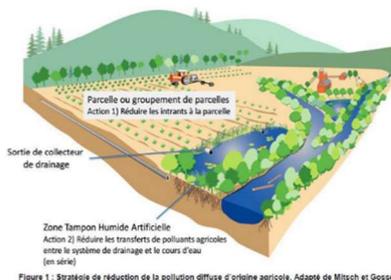
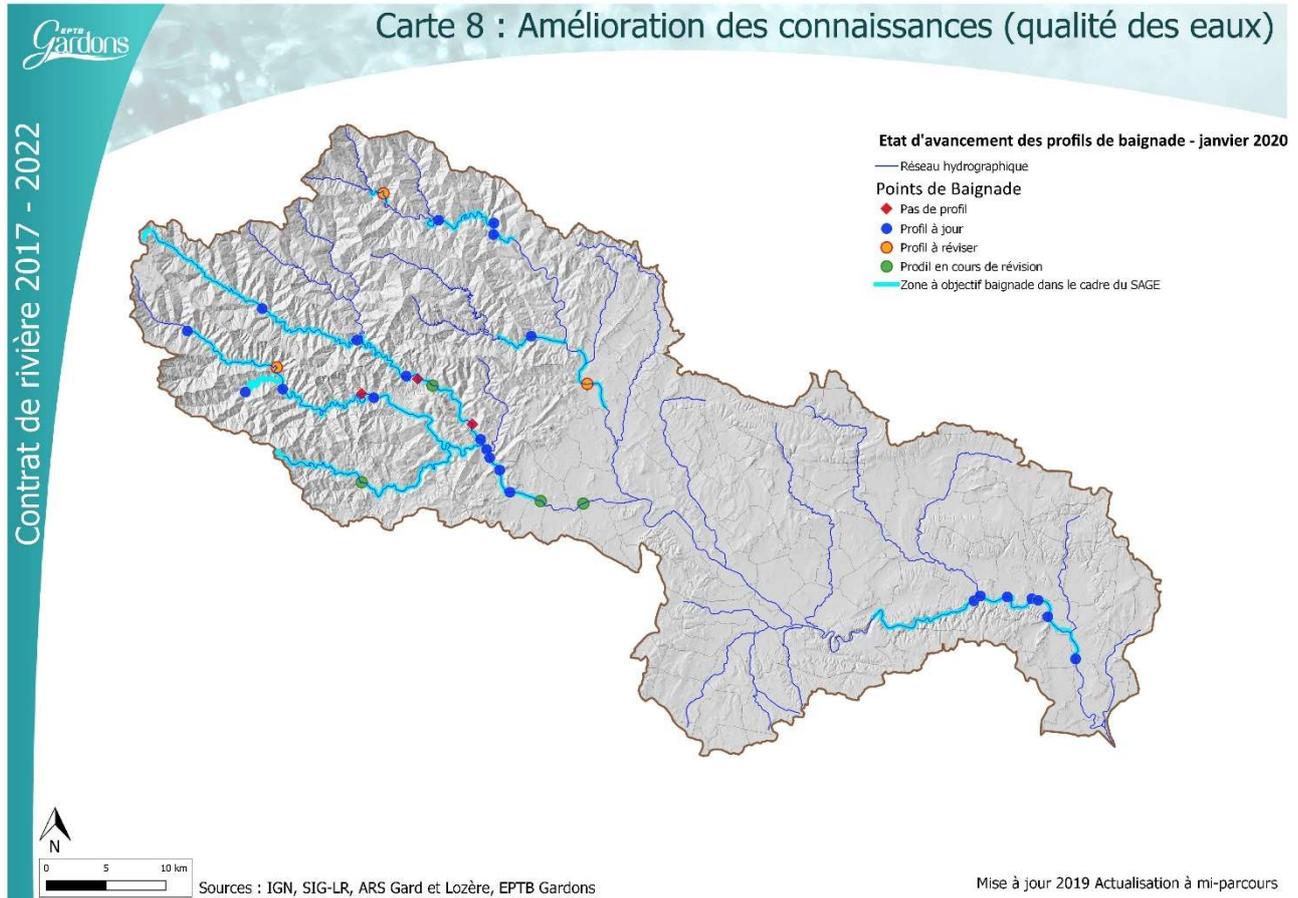


- ➔ **Les actions de lutte contre les pollutions diffuses** en zone agricole (ZA) et non agricole (ZNA) sont été conduites durant la première phase du contrat. La modification de dispositif d'aide en zone agricole (PAEC2) a marqué un point d'arrêt aux démarches en dehors des captages prioritaires. La disparition des financements en zone non agricole a également signé la fin de ce dispositif, qui se poursuit cependant au travers des animations portées par les Communes et la valorisation des outils de communication auprès du grand public (livrets, expositions). L'étude préalable à la création de ZTHA (Zone Tampon Humide Artificialisée ...), de première priorité, est réalisée (9 sites étudiés au stade AVP). Le financement de 3 ouvrages a été validé, il est au stade d'étude de projet en fin 2019, les travaux de réalisation sont prévus courant 2020.



² PAEC : Projet agro-environnemental

Enfin, les actions visant la sécurisation de la qualité des eaux de baignade se poursuivent à travers la réalisation des profils de baignade (12 réalisés dont 3 demandent à être révisés, 13 en cours de réalisation ou de validation et 7 restants). Ce travail demanderait à être achevé durant la seconde phase du contrat de rivière.

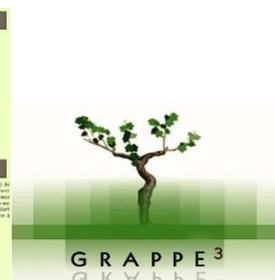


Les fleurs de bitume

Plantes vivaces à racines rampantes de la famille des Asteracées. Elles poussent en touffes denses et forment des tapis végétaux qui retiennent les polluants avant qu'ils n'atteignent le cours d'eau.

Les fleurs de bitume

Plantes vivaces à racines rampantes de la famille des Asteracées. Elles poussent en touffes denses et forment des tapis végétaux qui retiennent les polluants avant qu'ils n'atteignent le cours d'eau.

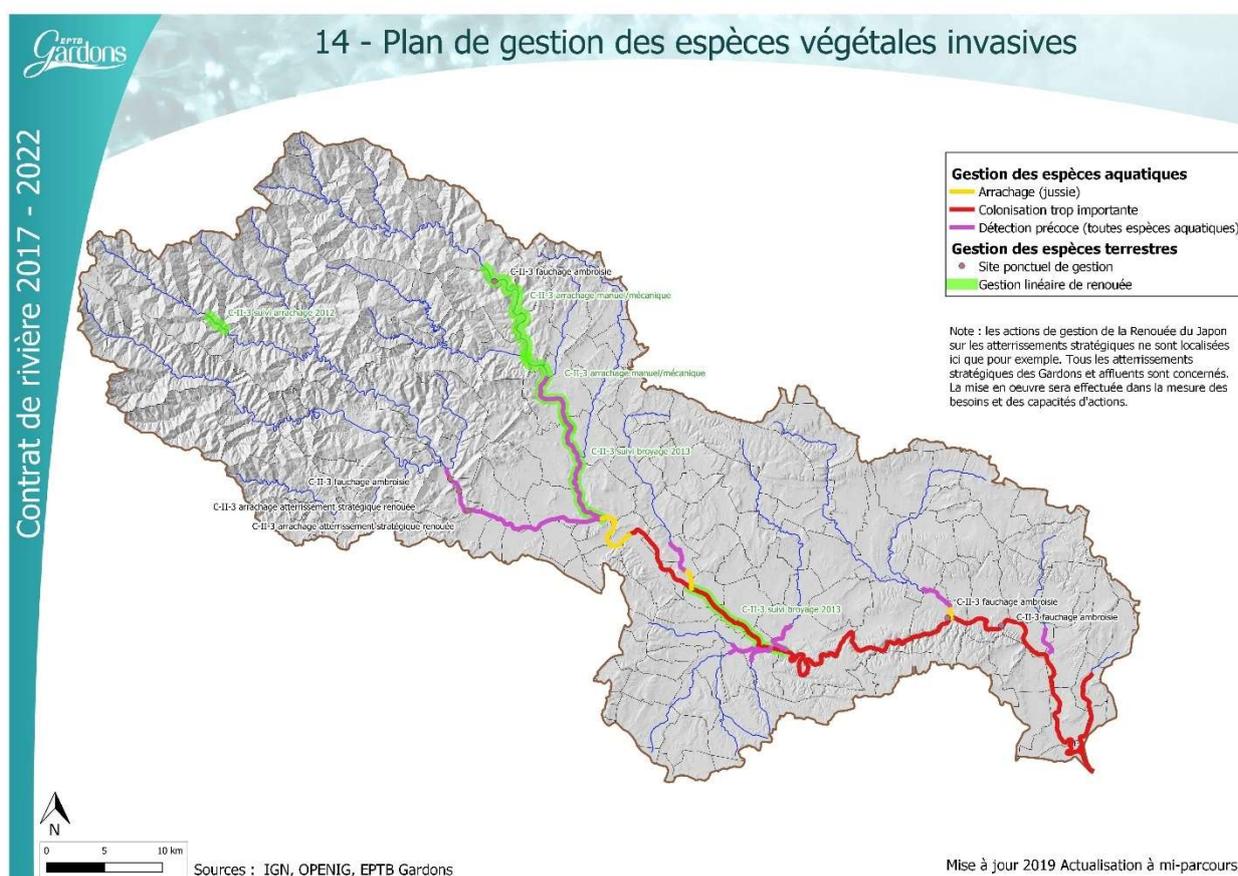


ZTHA (Domazan, Estézargues) – Rivière en bon état – fiche technique lutte contre les pesticides en ZNA –GRAPPE3

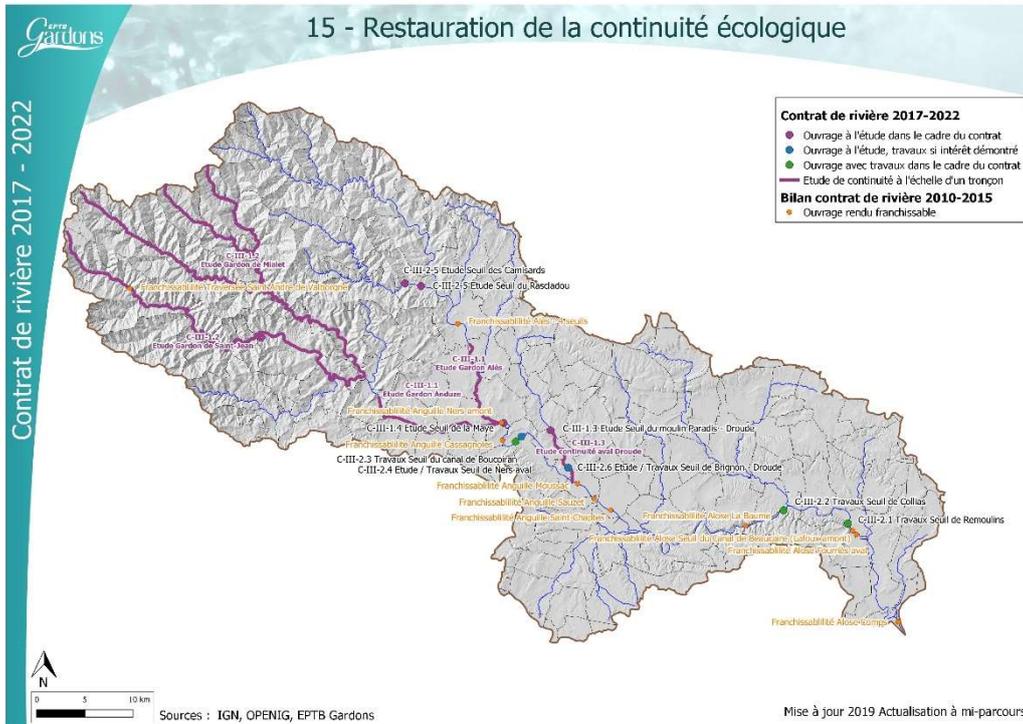
Milieux aquatiques / Volet C

Ce volet présente un bon avancement avec des projets prioritaires et/ou « phares » engagés :

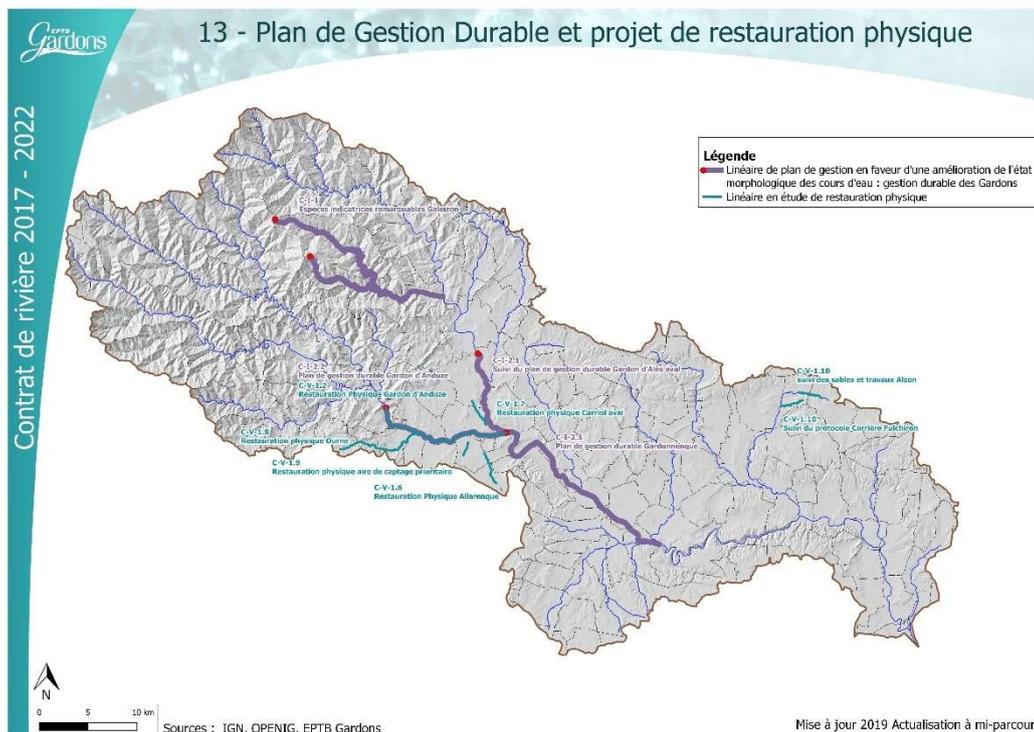
- ➔ **Amélioration des connaissances et du suivi et réalisations de plans de gestion durable des Gardons** : sur 6 actions, 3 sont engagées dont 2 prioritaires. Sur la base de l'analyse coût/bénéfice, le comité de pilotage du plan de gestion durable du Gardon d'Anduze a validé l'absence d'opportunité de travaux de grande ampleur sur le Gardon d'Anduze. Ce secteur sera géré dans une logique de préservation d'un espace de bon fonctionnement. 2 projets de travaux, plus modestes et soumis à certaines contraintes, seront à l'étude si les contraintes peuvent être levées. L'entretien des parcelles relatives à la démarche de gestion durable du Gardon d'Alès aval (première priorité) est assuré et l'acquisition à l'amiable de 11 ha supplémentaires a eu lieu en 2019.
- ➔ **Mise en œuvre des plans de gestion des milieux aquatiques** : les 8 actions sont engagées, dont 5 de première priorité. L'EPTB Gardons est désormais l'unique maître d'ouvrage des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des ripisylves et des atterrissements, initialement portés par Alès agglomération, le Syndicat du Galeizon, ou sous maîtrise d'ouvrage communale. La déclaration d'intérêt général des travaux de restauration forestière a été actualisée en 2018 pour l'ensemble du bassin versant des Gardons, accompagnée d'un plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau. Les opérations annuelles de travaux de restauration forestière, de gestion des atterrissements et de gestion des espèces invasives sont en cours en cette fin d'année 2018.



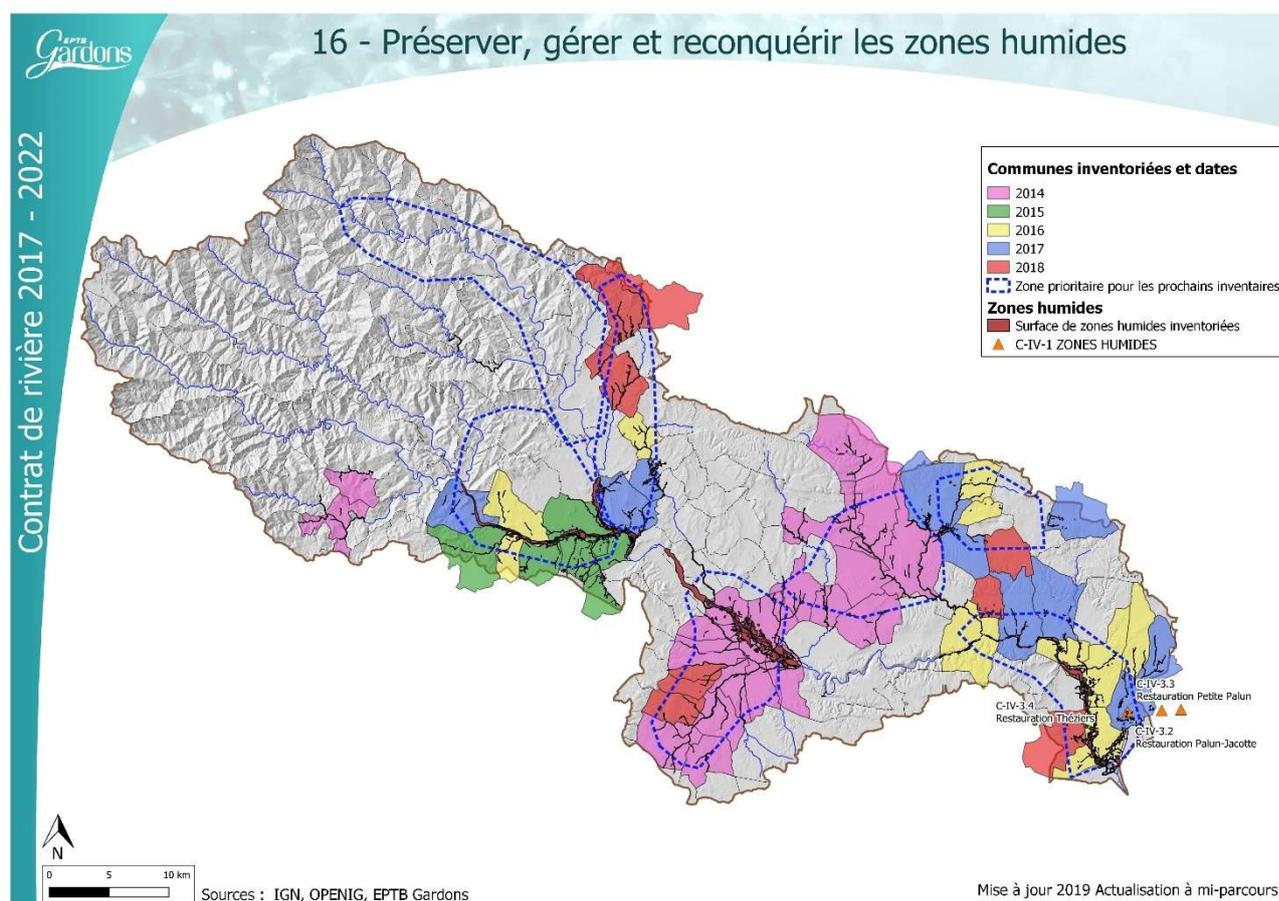
- ➔ **Restauration de la continuité écologique** : s'agissant du volet « études », 3 actions de seconde priorité sont engagées sur les 4 prévues. La fédération de pêche du Gard, intéressée par la restauration de la continuité écologique sur l'aval de la Droude, s'est portée maître d'ouvrage de l'étude prévue. L'étude débute en 2019.



- ➔ **S'agissant des 3 actions du volet « travaux »**, l'action prioritaire engagée sur le seuil de Remoulins se poursuit et les travaux doivent avoir lieu à l'été 2020. La poursuite du projet d'effacement du seuil de Collias, seconde action prioritaire, est conditionnée au déplacement du captage AEP par la commune (en cours), l'avant-projet ayant mis en évidence un risque de lien entre le seuil et la ligne d'eau du captage AEP. L'action portant sur le Galeizon reste intégrée au programme d'actions « Rivière sauvage ».



- ➔ **Préserver, gérer et reconquérir les zones humides** : 4 actions sont engagées en 2019, dont la restauration de la zone humide de la Palun et le suivi des PLU avec de bons résultats pour la préservation des zones humides. Les résultats des inventaires complémentaires zones humides, indispensables au suivi des PLU et des SCOT, sont disponibles sur <http://zonesthumides.lesgardons.com>. L'action de restauration d'une zone humide sur le bas gardon a été abandonnée par le porteur.



- ➔ **Restaurer les milieux aquatiques** : 5 actions de seconde priorité sur 10 sont engagées. Les actions portées par la fédération de pêche et sur la Carrière de Vallabrix se poursuivent. Un manque de capacité de portage est cependant à signaler pour 2 actions engagées (Carriol aval et cours d'eau dans l'aire des captages prioritaires Lézan-Lédignan-Cardet). Elles sont suspendues. La réflexion sur un plan de gestion pour l'Allarenque est également en attente depuis 2018 de la livraison par l'Etat des dernières données LIDAR sur ce secteur.
- ➔ **Assurer une gestion équilibrée entre usages et préservation des milieux** : une action de première priorité est achevée, les labélisations « Rivière Sauvage » et « Rivière en bon état » ayant été attribuées au Galeizon (co-portage SHVC- Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles et EPTB Gardons). Deux autres actions de seconde priorité sont engagées : l'étude d'aménagement des sites de pratique de canoë-kayak dans les gorges du Gardon se poursuit et devrait donner lieu à une proposition d'aménagements. La pré-étude visant la création d'un sentier

pédagogique à proximité du Gardon à Saint Christol les Alès a été conduite. La mairie a cependant décidé de suspendre la mise en œuvre de ce dernier.

Rappels de quelques particularités :

- ➔ **Restauration de la continuité écologique - Seuil de Remoulins/ canal de Beaucaire** : le seuil de l'ASA du canal de Beaucaire a été mis en transparence par des travaux de démontage du confortement réalisé en rive gauche. Le nouveau lit du Gardon qui s'est créé en aval de cette brèche suite à la crue de septembre 2002 a ainsi été connecté avec le plan d'eau amont. La franchissabilité de l'ouvrage est donc maintenant assurée. Toutefois, si ce premier objectif est atteint, cela n'est pas sans conséquence sur la passe à poissons du seuil de Remoulins située en amont. En effet le niveau d'eau en pied de passe était dépendant de la cote fixée par le seuil de l'ASA du canal de Beaucaire. Il a fortement chuté suite aux travaux limitant ainsi l'efficacité du dispositif de franchissement du seuil de Remoulins (la cote de la passe à poissons avait été calée en fonction de la cote du seuil du canal de Beaucaire qui devait être à l'époque conforté). Dans ce contexte, l'EPTB Gardons a procédé à une analyse globale du complexe constitué des 2 seuils, des différentes solutions envisageables et a mené une concertation auprès des partenaires afin de lancer une opération d'aménagement de la passe à poissons du seuil de Remoulins. Le projet a été défini techniquement (une passe de même nature que celle existante mais beaucoup plus longue et évolutive), la demande de financement pour la phase travaux a été déposée et les travaux seront effectifs en 2020.
- ➔ **Restauration de la continuité écologique - Seuil de Collias** : la présence du captage d'eau potable en amont de l'ouvrage ainsi que des enjeux environnementaux (site classé, espèces protégées) ont rendu le dossier complexe à mettre en œuvre et imposé des délais supplémentaires à ceux envisagés au départ. Le projet a été défini techniquement. Il consiste à la création d'une échancrure centrale avec remaniement des blocs et reprises des parements des portions d'ouvrage conservées. Le projet de nouveau captage est en cours (commune). Les travaux ne pourront être mis en œuvre qu'après la mise en place du nouveau captage.
- ➔ **Restauration physique – Briançon à Théziers** : le dossier de la restauration du Briançon à Théziers se poursuit. Les travaux de restauration physique auront lieu en 2020. Il s'agit d'un dossier structurant qui est rattaché au contrat de rivière précédent,
- ➔ **Restauration physique – Affluents** : le schéma d'aménagement de l'Auriol et la concertation conduite sur l'Ourne ont été réalisés hors contrat de rivière,
- ➔ **Restauration de la continuité écologique – seuil de Saint Chaptès** : la passe à anguille a été installée (contrat de rivière précédent, génie civil réalisé en 2015 puis travaux bloqués en lien avec un contentieux avec le maître d'œuvre et l'entreprise, ouvrage finalisé en 2017).



Attribution du Label Rivière Sauvage - Traitement de la renouée du Japon à Anduze – Entretien du Gardon à Alès - Les Paluns

Gouvernance / Volet D

- ➔ **Les 7 actions envisagées sont engagées avec les projets prioritaires qui présentent un bon avancement** : animation en place, mise en œuvre de la GEMAPI réalisée, réflexion sur la compétence assainissement/eau potable engagée sur plusieurs territoires, structuration du SIG en cours, communication (Site internet mis à jour avec le changement de nom du syndicat, journal des Gardons en cours de finalisation, actualités du site internet...)



Nouvelle organisation territoriale de la gestion de l'eau basée sur les communautés de communes et d'agglomération

Le contrat de rivière 2017-2022 est téléchargeable sur le site internet de l'EPTB des Gardons : http://les-gardons.com/2017/gardons_contrat_riviere/

Un module de consultation en ligne a été intégré sur le site internet. Une clé USB a également été réalisée intégrant les fichiers à télécharger et le module de consultation du contrat. La diffusion de la clé USB du contrat de rivière aux partenaires, collectivités et principaux maîtres d'ouvrage, a été associée à celle d'une clé USB contenant le SAGE réalisée en 2018, spécifiquement pour les membres de la CLE.

Nota bene : le SMAGE des Gardons est devenu EPTB Gardons en 2018 mais l'ensemble des documents constituant le contrat de rivière, élaborés avant cette évolution, ont été diffusés avec le nom et logo du SMAGE.



Page d'accueil du module de consultation du contrat de rivière 2017-2022 sur le site internet de l'EPTB Gardons : [\(http://les-gardons.com/2017/gardons_contrat_riviere/\)](http://les-gardons.com/2017/gardons_contrat_riviere/)

4. Bilan du contrat de rivière au regard des objectifs du SDAGE et de son programme de mesure

4.1 CONTRAT DE RIVIERE ET PROGRAMME DE MESURE DU SDAGE (PDM)

L'analyse détaillée de la correspondance des opérations du contrat de rivière SDAGE a été intégrée directement dans les fiches opérations au moment de l'élaboration du contrat de rivière.

Le programme de mesures du SDAGE recense les mesures dont la mise en œuvre est nécessaire à l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE pour la période 2016-2021.

Le tableau suivant présente le réajustement à mi-parcours des opérations du contrat de rivière des Gardons vis-à-vis des mesures du PDM, pour certaines indirectes (études qui concourent à des travaux) pour le bassin versant des Gardons (masses d'eau superficielles) et ses masses d'eau souterraines. Les fiches opérations précisent pour chaque opération les mesures du PDM visées.

Tableau 8 : Correspondance entre contrat de rivière et programme de mesures du SDAGE

Contrat de rivière (2017-2022) et programme de mesures (2016-2021)				
Pressions à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Secteurs ou code des masses d'eau concernées)	Opérations du contrat de rivière (bleu : réajustement à mi-parcours, action supprimée)
Prélèvements	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	322, bv	A-1-1.1 à 6 (pré-requis aux mesures RES0201), A-I-3.2, A-IV-4.1 à 6
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	322, bv	A-1-3.1, A-IV-1 à 3
	RES0301	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE	bv	-
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	322, bv	A-III-1.1 et 2
Pression à traiter : Altération de l'hydrologie	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation	bv	-
Pollution diffuse par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	322, 220, bv	B-V-1.1, 1.4 et 1.6
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	322, 220, bv	B-V-1.1, 1.4 et 1.6
	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	322, 323, 220 (nutriments, pesticides)	B-V-1.1
	COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	322, bv	B-V-2
Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	IND0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat	bv	B-IV-2.1
	IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liés aux sites industriels)	bv	B-IV-1.1 et 1.2, 3.1 et 3.2
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	bv	-

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	bv	-
	ASS0401	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	bv	B-III-3 3.1 à 3.3 (fusion de B-III-3.1 à 3 en une seule opération B-III-3)
	ASS0501	Equiper une STEP d'un traitement suffisant dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	bv	B-III-3 3.1 à 3.3 (fusion de B-III-3.1 à 3 en une seule opération B-III-3)
	ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)	bv	B-III-3 3.1 à 3.3 (fusion de B-III-3.1 à 3 en une seule opération B-III-3)
	ASS0601	Supprimer le rejet des eaux d'épuration en période d'étiage et/ou déplacer le point de rejet	bv	B-III-3 3.1 à 3.3 (fusion de B-III-3.1 à 3 en une seule opération B-III-3)
Pression à traiter : Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	bv	B-IV C-III-2.1 à 2.7
Pression à traiter : Altération de la morphologie	MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	bv	C-I-2.2 à 2.3 2.4
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	bv	C-V-1.2
	MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	bv	C-I-2.2 à 2.3, 2.4 , C-I-3.1 et 3.2, C-V-1.1 et 2, C-V-1.3 à 1.5 , C-V-1.6 à 1.9)
Directive concernée : Qualité des eaux de baignade	AGR0801	Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la Directive nitrates	bv	B-V-1.1
	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	bv	-
	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	bv	B-III-1 et 2 (B-III-2.1 à 2.3 fusionnées en une seule opération B-III-2)
	ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	bv	B-II-2 (B-II-1)
Directive concernée : Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	128, 532, 22, 323, bv	B-V-1.1
	AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates	128, 532, 22, 323 bv	B-V-1.1
	AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates	323, 128, 532, 220	-
Directive concernée : Préservation de la biodiversité des sites NATURA 2000	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	602	C-IV-3.1 , C-IV-3.2 à 3.5
Directive concernée : Qualité des eaux destinée à la consommation humaine	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	323, 220 (cf pollution diffuse par les pesticides)	B-V-1.1

L'évaluation du contrat de rivière intègre le fait de s'intéresser à l'évolution de l'état des masses d'eau entre deux cycles de la Directive cadre sur l'eau (DCE) encadrant la période sur laquelle porte le contrat de rivière. **Il convient toutefois de nuancer très fortement l'importance donnée à cet**

analyse, compte-tenu du temps de réponse des milieux, en décalage total avec la durée d'un contrat de rivière et par la complexité des paramètres en jeu, qui plus est sur un temps très court.

Les tableaux 9 et 10 ci-après présentent l'évolution et l'origine du classement des masses d'eau du territoire vis-à-vis du risque de non atteinte des objectifs environnementaux fixés par la DCE entre 2015 et 2019, c'est-à-dire entre l'état des masses d'eau dressé pour le cycle DCE en cours (= SDAGE en vigueur) et le prochain cycle (2022-2027). Il faut noter que l'état « 2019 » n'a pour le moment qu'un caractère provisoire, dans l'attente de la validation du prochain SDAGE. Pour le présent exercice, il a été considéré intéressant de présenter néanmoins ces informations.

Une synthèse sur l'ensemble du bassin est présentée tableau 11.

Ainsi, on peut noter (tableau 9) que **seules 3 masses d'eau superficielles du bassin versant sont concernées par un changement de classement vis-à-vis des risques de non atteinte des objectifs environnementaux : les ruisseaux du Liqueyrol et du Carriol** semblent désormais classés comme risquant de ne pas atteindre les objectifs environnementaux alors qu'ils ne l'étaient pas, le **Gardon de Ste Croix** n'étant au contraire plus une masse d'eau considérée comme « en risque ».

En outre, **3 masses d'eau souterraines sont concernées par une évolution de classement vis-à-vis de ce risque (tableau 10)**, tenant dans les pressions identifiées à l'origine du risque de non atteinte. **2 masses d'eaux sont concernées par une amélioration** : la pollution par les nutriments agricoles n'est plus identifiée à l'origine du risque de non atteinte des objectifs pour la masse d'eau **FRDG220 (Molasses miocènes du bassin d'Uzès)**, ni la pollution par les pesticides pour la **FRDG322 (Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et Anduze)**. Les pesticides sont en revanche identifiés comme à l'origine du risque de non atteinte pour la masse d'eau **FRDG519 (Marnes, calcaires + calcaires jurassiques sous couverture du dôme de Lédignan)**.

Pour les raisons évoquées plus haut, l'évolution de ces classements ne peut en aucun cas être reliée au contrat de rivière.



Évolution 2015 - 2019 du classement des masses d'eau superficielles

Contrat de rivière 2017 - 2022

Évolution vis à vis du Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux de la DCE* (RNAOE) :

- le Gardon de Sainte-Croix ne fait plus partie des masses d'eau en RNAOE
- les ruisseaux de Carriol et de Liqueyrol sont des masses d'eau risquant de ne pas atteindre les objectifs
- Réseau hydrographique

*DCE : Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

FRDR382a : Gardon de Sainte-Croix

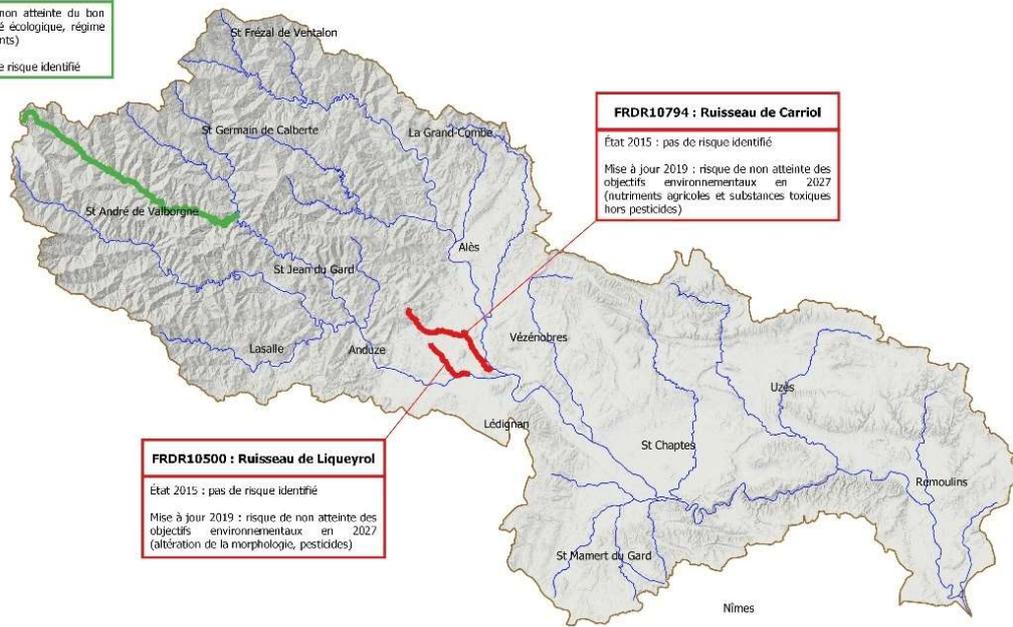
État 2015 : risque de non atteinte du bon état en 2021 (continuité écologique, régime hydrologique, prélèvements)
 Mise à jour 2019 : pas de risque identifié

FRDR10794 : Ruisseau de Carriol

État 2015 : pas de risque identifié
 Mise à jour 2019 : risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 (nutriments agricoles et substances toxiques hors pesticides)

FRDR10500 : Ruisseau de Liqueyrol

État 2015 : pas de risque identifié
 Mise à jour 2019 : risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 (altération de la morphologie, pesticides)



Sources : IGN, SIG-LR, BD TOPO, 2015: référentiel SDAGE 2016-2021, 2019: révision état des lieux des masses d'eau (données provisoires), EPTB Gardons

Mise à jour 2019 Actualisation à mi-parcours

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DES GARDONS

Tableau 9 : Évolution entre 2015 et 2019 du classement des masses d'eau superficielles vis-à-vis du risque de non atteinte des objectifs environnementaux

Code Masse d'eau	Nom Masse d'eau	2015 : classement en risque ou non de la masse d'eau	2015 : origine du classement en Risque de non atteinte du bon état								2019 : classement en risque ou non de la masse d'eau	2019 : origine du classement en Risque de non atteinte des objectifs environnementaux							
		RNABE 2021	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	Pollutions par les nutriments agricoles	Pollutions par les pesticides	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	Prélèvements d'eau	Altération du régime hydrologique	Altération de la morphologie	Altération de la continuité écologique	RNAOE 2027	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	Pollutions par les nutriments agricoles	Pollutions par les pesticides	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	Prélèvements d'eau	Altération du régime hydrologique	Altération de la morphologie	Altération de la continuité écologique
FRDR10206	ruisseau de l'oume	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
FRDR10205	ruisseau le dourdon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR10224	Alzon et Seynes	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
FRDR10277	ruisseau l'amous	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	
FRDR10301	ruisseau le briançon	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	
FRDR10316	valat de roumégous	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR10318	ruisseau l'allarenque	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	
FRDR10448	le gardon de saint-germain	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR10590	ruisseau de liqueyrol	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	
FRDR10791	mère le galéizon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR10792	mère le bourdic	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR10794	ruisseau de carriol	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	
FRDR11122	ruisseau de braune	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	
FRDR11132	ruisseau le gardon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR11390	rivière l'avène	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
FRDR11487	ruisseau la valliguière	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	
FRDR11699	ruisseau de l'auliol	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	
FRDR11713	ruisseau grabieux	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	
FRDR11973	ruisseau le grand villat	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	
FRDR11977	ruisseau falzon	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR12022	rivière la droude	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	
FRDR12042	rivière la salindrenque	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	
FRDR12088	ruisseau de borgne	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR12120	Le Bourgmues*	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	
FRDR12131	Le Boisseson	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR377	Le Gard de Collas à la confluence avec le Rhône	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
FRDR378	Le Gard du Bourdic à Collas	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	
FRDR379	Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
FRDR380a	Le usaron ou ves a ramon oues barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR380b	Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	
FRDR381	Le Gard du Gardon de saint-Jean au Gardon d'Alès	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
FRDR382a	Le Gardon de Sainte Croix	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
FRDR382b	Le Gard de sa source au Saint-Jean inclus	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	

Légende

Gras	Masse d'eau dont le classement en risque ou non a changé entre les deux derniers cycles DCE
Non	Pas d'identification de risque de non atteinte des objectifs environnementaux
Oui	La masse d'eau risque de ne pas atteindre les objectifs environnementaux (déclenche mesures PDM)

Tableau 10 : Évolution entre 2015 et 2019 du classement des masses d'eau souterraines vis-à-vis du risque de non atteinte des objectifs environnementaux

CODE MASSE D'EAU	NOM MASSE D'EAU	TYPE DE PRESSION IDENTIFIEE	ÉTAT 2015 (source : SDAGE 2016-2021) : classement vis-à-vis du risque	ÉTAT 2019 (source Agence eau mai 2019 : données non stabilisées - préparation SDAGE 2022-2027) : classement vis-à-vis du risque
			RNABE 2021	RNAOE 2027
FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières	Prélèvements	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Diffuses – Agriculture Nitrates	Oui	Oui
		Diffuses – Agriculture Pesticides	Oui	Oui
FRDG117	Calcaires du crétacé supérieur des garrigues nimoises et extension sous couverture	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG128	Calcaires urgoniens des garrigues du Gard BV du Gardon	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG162	Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le BV de la Cèze	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès	Pollutions par les pesticides	Oui	Oui
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Pollutions par les nutriments agricoles	Oui	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et Anduze	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Oui	Oui
		Pollutions par les pesticides	Oui	Non
FRDG323	Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire et alluvions du Bas Gardon	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG518	Formations variées côtes du Rhône rive gardoise	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Oui	Oui
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG519	Marnes, calcaires + calcaires jurassiques sous couverture du dôme de Lédignan	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Oui
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG531	Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG532	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard)	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG602	Socle cévenol BV des Gardons et du Vidourle	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non
FRDG607	Socle cévenol BV de l'Ardèche et de la Cèze	Pollutions par les nutriments agricoles	Non	Non
		Pollutions par les pesticides	Non	Non
		Ponctuelles – Sites contaminés/sites industriels	Non	Non
		Prélèvements d'eau	Non	Non

RNABE : Risque de non atteinte du bon état / RNAOE : Risque de non atteinte des objectifs environnementaux

Légende

Gras	Masse d'eau concernée par une évolution entre les deux derniers cycles DCE
Non	Pression non identifiée à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux
Oui	Pression identifiée à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux

Tableau 11 : Synthèse à l'échelle de bassin versant, des pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux de l'ensemble des masses d'eau superficielles (évolution 2015-2019)

Année de référence de l'état des masses d'eau	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	Pollutions par les nutriments agricoles	Pollutions par les pesticides	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	Prélèvements d'eau	Altération du régime hydrologique	Altération de la morphologie	Altération de la continuité écologique	
État 2015 (source : SDAGE 2016-2021)	6 masses d'eau : Alzon et Seynes ruisseau le Briançon rivière le Bourdic ruisseau de Braune Le Gard de Collias à la confluence avec le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc.	1 masse d'eau : rivière le Bourdic	13 masses d'eau : Ruisseau de l'ourne Alzon et Seynes ruisseau le briançon rivière le bourdic ruisseau de braune rivière l'avène ruisseau la valliguière Le Gard de Collias à la confluence avec le	4 masses d'eau : ruisseau de l'ourne ruisseau l'amous rivière l'avène Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Ruisseau Grabieux	9 masses d'eau : ruisseau de l'ourne ruisseau l'allarenque rivière la salindrenque Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Bourdic à Collias Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gard du Gardon de Saint-Jean au Gardon Le Gardon de Sainte Croix Le Gard de sa source au Gardon de Saint	12 masses d'eau : ruisseau de l'ourne ruisseau l'amous ruisseau l'allarenque ruisseau la valliguière rivière la salindrenque Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Bourdic à Collias Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon Le Gard de sa source au Gardon de Saint	17 masses d'eau : ruisseau de l'ourne Alzon et Seynes ruisseau l'amous ruisseau le briançon rivière l'avène ruisseau l'allarenque ruisseau de braune rivière l'avène ruisseau la valliguière ruisseau de l'auriol ruisseau grabieux ruisseau le grand vallat rivière la droude Le Bournigues Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon	11 masses d'eau : Alzon et Seynes ruisseau l'amous ruisseau le briançon rivière la salindrenque Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Bourdic à Collias Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon Le Gardon de Sainte Croix Le Gard de sa source au Gardon de Saint	
	État 2019 dernier cycle DCE (source Agence de l'eau mai 2019-actualisation de l'état des lieux)	12 masses d'eau : Alzon et Seynes ruisseau le briançon ruisseau l'allarenque rivière le bourdic ruisseau de carriol ruisseau de braune rivière l'avène ruisseau de l'auriol ruisseau grabieux Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Le Gard de sa source au Gardon de Saint	3 masses d'eau : rivière le bourdic rivière l'avène ruisseau de l'auriol	11 masses d'eau : Alzon et Seynes ruisseau le briançon rivière le bourdic ruisseau de carriol ruisseau de braune rivière l'avène ruisseau la valliguière ruisseau de l'auriol rivière la droude Le Bournigues	7 masses d'eau : ruisseau de l'ourne Alzon et Seynes ruisseau de l'amous ruisseau de braune rivière de l'avène Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon	10 masses d'eau : ruisseau de l'ourne Alzon et Seynes ruisseau de l'allarenque rivière la salindrenque Le Bournigues Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Bourdic à Collias Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon Le Gard de sa source au Gardon de Saint	10 masses d'eau : ruisseau de l'ourne Alzon et Seynes ruisseau l'allarenque rivière la salindrenque Le Bournigues Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Bourdic à Collias Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon Le Gars de sa source au Gardon de Saint Jean	17 masses d'eau : ruisseau de l'ourne Alzon et Seynes ruisseau le briançon ruisseau de l'allarenque ruisseau de l'iqueyrol ruisseau de braune rivière l'avène ruisseau la valliguière ruisseau de l'auriol ruisseau grabieux ruisseau le grand vallat rivière la droude Le Bournigues Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon	6 masses d'eau : Alzon et Seynes Le Gard de Collias à la confluence avec le Le Gard du Bourdic à Collias Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages etc. Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon

Légende :

Code couleur	Amélioration : le paramètre n'est plus identifié comme à l'origine du classement en « risque » de la masse d'eau en 2019 Dégradation : le paramètre n'était pas identifié comme à l'origine du classement en « risque » de la masse d'eau en 2015
--------------	--

4.2 CONTRAT DE RIVIERE ET SAGE

La réactualisation du contrat de rivière prend en compte le SAGE des Gardons. Le contrat de rivière des Gardons est l'outil identifié par le SAGE pour faciliter sa mise en œuvre (disposition E3-4 du SAGE). Comme prévu par le SAGE et inscrit dans la convention du contrat de rivière signée en mars 2017, un bilan annuel de la mise en œuvre a été présenté en fin d'année à la CLE (21 décembre 2017, 6 décembre 2018, 13 décembre 2019). En complément de ces bilans annuels, une réactualisation est prévue à mi-parcours, c'est l'objet du présent rapport.

C. PERSPECTIVES 2020-2022 (PHASE 2)

1. Modalités d'élaboration des perspectives 2020-2022

La réactualisation vise essentiellement à optimiser le contrat de rivière dans la seconde partie de son élaboration et à construire un nouveau volet contractuel avec l'Agence de l'eau sur la période 2020-2022, sur la base du bilan au terme de la troisième année de mise en œuvre. Le volet contractuel avec les autres partenaires n'est pas modifié.

Le réajustement des actions et de leur calendrier prévisionnel est effectué en lien avec :

- ➔ l'évolution du contexte, des compétences (GEMAPI, eau et assainissement), des dispositifs d'accompagnement financier,
- ➔ l'évolution de la connaissance,
- ➔ les difficultés d'avancement ou la capacité de portage.

La gestion de certaines actions prioritaires a pu aussi s'effectuer par décalage de priorité (les actions qui ont peu de chance d'être réalisées sont en PO3).

Pour effectuer ce réajustement, l'ensemble des maîtres d'ouvrage identifiés initialement (maîtres d'ouvrages susceptibles de porter des actions éligibles selon le Xième programme de l'Agence de l'eau) a été sollicité entre septembre et décembre 2019, sur la base de la programmation initialement inscrite au contrat. Les services techniques départementaux de la Lozère et du Gard, ainsi que ceux de la DDTM et de l'ARS ont également été mobilisés compte-tenu de leur bonne connaissance des projets sur le secteur lozérien.

Les échanges par courriel ou téléphone ont été privilégiés, et des réunions spécifiques organisées avec les services de certaines EPCI, notamment compte-tenu du volume important des opérations envisagées et pour mutualiser les informations transmises par les maîtres d'ouvrage (d'Alès agglomération et Nîmes Métropole).

Il convient de signaler les particularités de la programmation « assainissement » 2020-2022 : les prévisions initiales inscrites au contrat en 2017 ont été revues compte-tenu des priorités inscrites dans le PAOT (feuille de route du SDAGE en vigueur déclinée à l'échelle départementale), mais aussi en tenant compte des non-conformités au regard de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines, des Arrêtés préfectoraux, des problèmes identifiés localement par les services chargés du contrôle (DDTM du Gard) et du travail en cours depuis 2018 de préparation du prochain SDAGE sur 2022-2027. En effet, ont été sollicités en priorité les maîtres d'ouvrages des systèmes d'assainissement situés sur des masses d'eau classées en 2018, lors de la mise à jour de l'état des masses d'eau, comme « risquant de ne pas atteindre les objectifs environnementaux » en raison de pressions de pollution par les nutriments urbains et industriels.

2. Les ajustements du programme d'actions du contrat de rivière

Le tableau complet de suivi des opérations du contrat de rivière 2017-2022 est présenté séparément (cf. Tableau E-1), ainsi que le détail de la programmation réajustée pour la deuxième phase du contrat avec l'accompagnement financier possible (cf. Tableau E-4) et le document compilant l'ensemble des fiches opérations mises à jour.

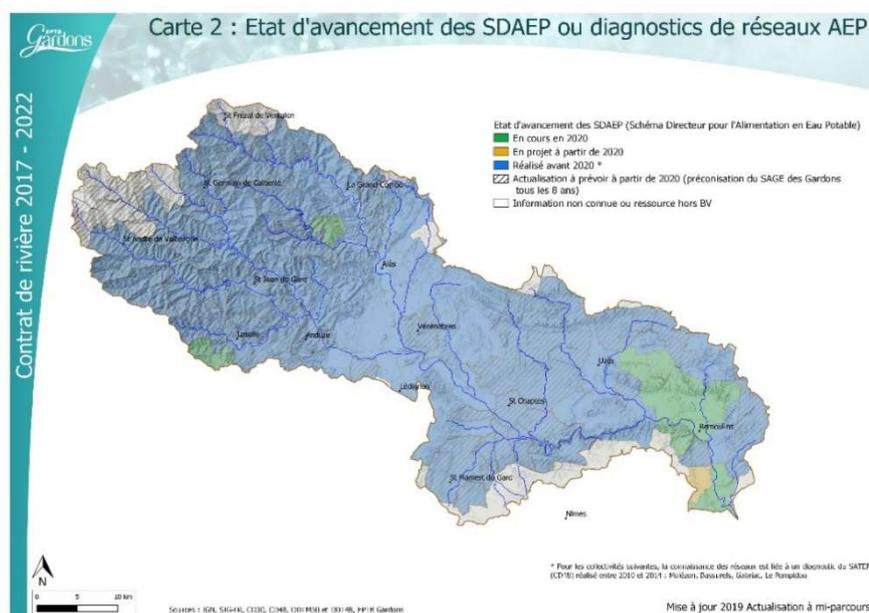
Il faut noter que l'engagement des partenaires financiers est conditionné à plusieurs critères non détaillés ici car relevant de l'instruction des dossiers. Les taux d'aide figurant dans les fiches opérations et dans le tableau récapitulatif (E-4) sont des taux indicatifs maximum, sous réserve de respect des critères pré-cités, avec un autofinancement minimal de 20% par le maître d'ouvrage.

Par souci de simplicité, ne figurent ici que les éléments principaux de la programmation des opérations « eau potable » et « assainissement », occupant la majeure part des enveloppes prévisionnelles (les éléments ci-après sont extraits des fiches opérations concernées). Par cohérence et souci de simplicité, la numérotation des cartes mises à jour est inchangée par rapport à la numérotation initiale au moment de la signature du contrat.

Le détail des enveloppes prévisionnelles figure dans les tableaux présentés à la rubrique E à la fin du présent rapport.

2.1 VOLET A – GESTION QUANTITATIVE : ZOOM SUR LA PROGRAMMATION EAU POTABLE

Extrait de fiche opération A-IV-1 : Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux AEP



Dans l'état actuel des connaissances, les collectivités dont la réalisation d'un SDAEP ou son actualisation est programmée pour la seconde partie du contrat sont les suivantes :

Saint André de Valborgne	Réalisation du schéma prioritaire compte tenu des rendements et en perspective d'un transfert de compétences à la CCCACTS
Comps	Réalisation d'un SDAEP
Uzès	Complément nécessaire au SDAEP actuel afin d'identifier des gains environnementaux
Parignargues	Réalisation d'un SDAEP
SIAEP de Lasalle	Réalisation d'un SDAEP
Alès Agglomération	Réalisations de SDAEP suite au transfert de compétences sur les communes suivantes : Deaux, Vézénobres, Laval-Pradel, St Martin de Valgalgues, Lézan et St Jean de Serres
SIAEP des Gardies	Complément au SDAEP actuel

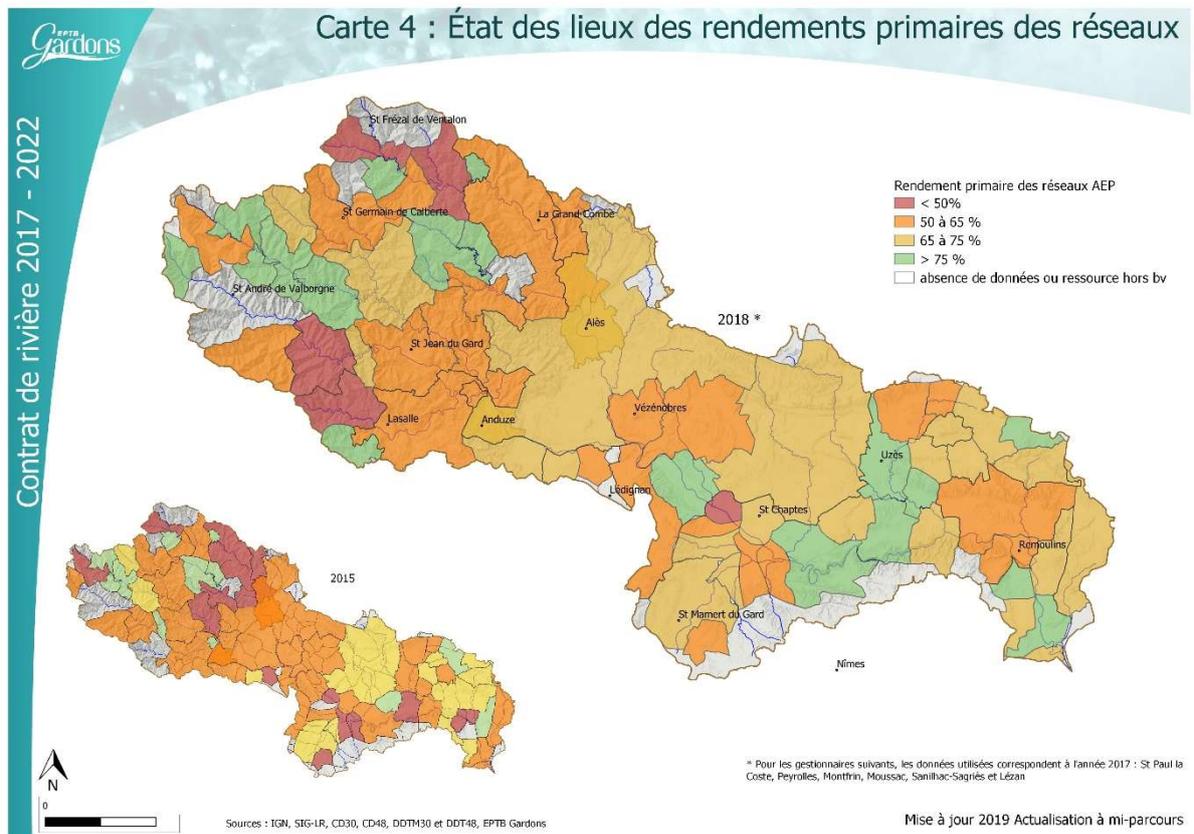
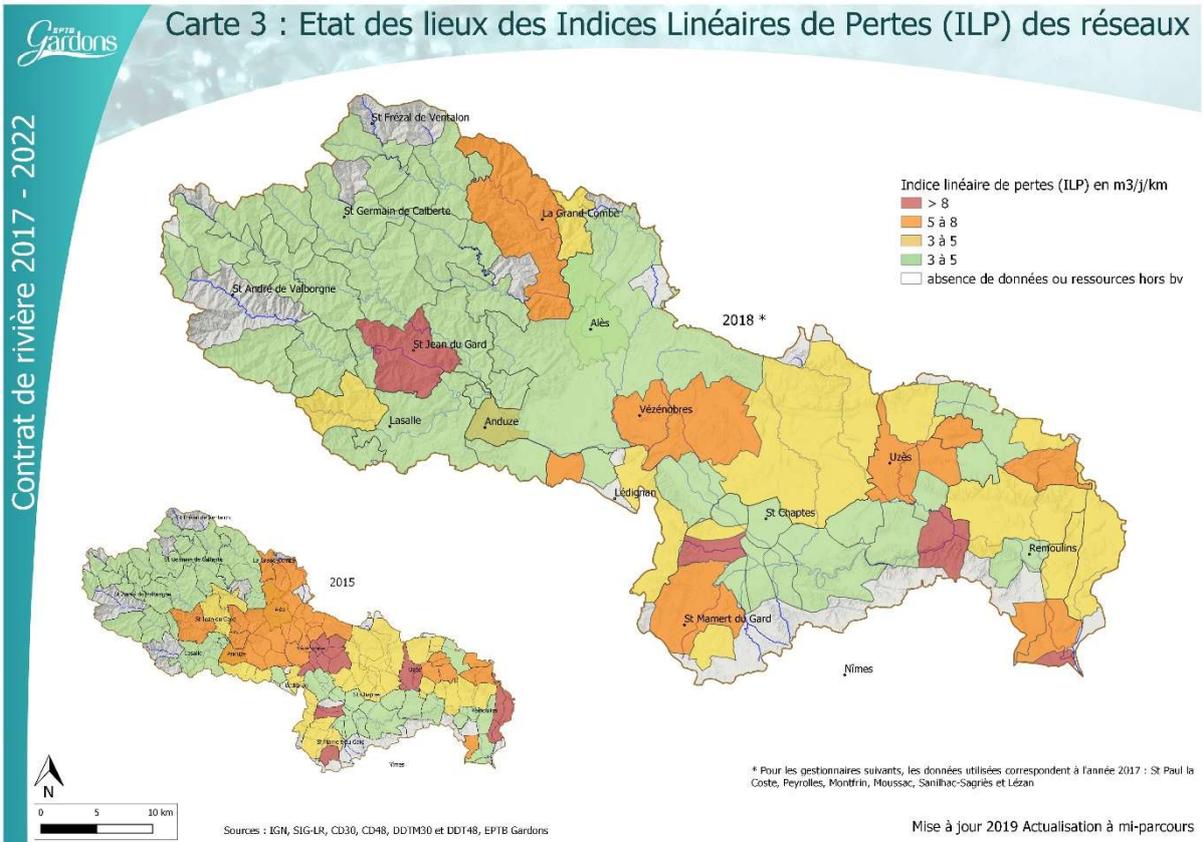
A noter qu'un certain nombre de SDAEP est en cours et ne figurent donc pas dans la programmation du présent contrat (*) (Liste indicative sur la base de l'état des connaissances) :

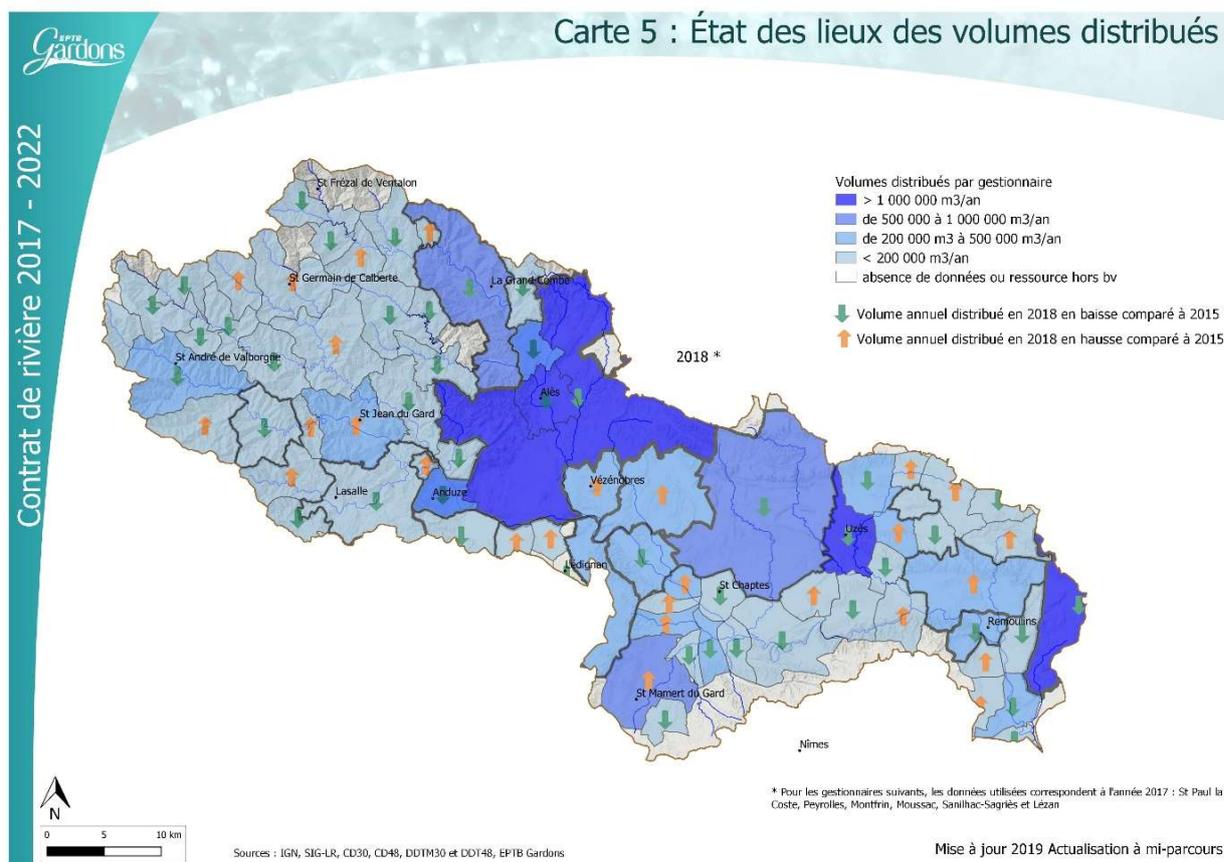
ALES
AVENE (SIAEP)
S.I DES EAUX REMOULINS ST BONNET
SIAEP DU PONT DU GARD
MONTFRIN
SAINT-SIFFRET
COGNAC

Les montants inscrits pour les années 2020 et 2021 correspondent aux montants prévisionnels des projets de schémas identifiés. Afin d'anticiper les actualisations des schémas existants devenus obsolètes ou l'élaboration de nouveaux schémas autres que ceux identifiés pour 2022, le montant de la dernière année (2022) est basé sur la réalisation moyenne de 5 schémas.

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€HT)
A-IV-1	Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux AEP				240 000	720 000	350 000	1 310 000

Extrait de fiche opération A-IV-2 : Travaux d'amélioration des rendements AEP





Au regard de l'approche des élections municipales 2020 et de l'avancement des projets de transferts de compétences AEP vers les EPCI, la programmation 2020-2022 comporte un certain nombre d'incertitudes.

La plupart des actions concerne des remplacements de canalisations fuyardes visant à l'amélioration des rendements de réseaux. Quelques travaux concernant des réfections de réservoir identifiés comme fuyards ont été intégrés dans le programme ainsi que certains travaux ne visant pas stricto-sensu des économies d'eau. Ces travaux concernent généralement des communes classées en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Les collectivités présentant des travaux (économies d'eau ou non) classées en ZRR sont dans tous les cas identifiés (cf. tableau ci-dessous). Les montants totaux inscrits au contrat sont les montants hors ZRR.

Les montants des travaux inscrits dans le tableau ci-dessous sont issus des échanges avec les gestionnaires sur la base de:

- ➔ La programmation de travaux issus d'un schéma directeur récent,
- ➔ Les premiers résultats de sectorisation dans le cadre d'un schéma directeur en cours,
- ➔ La capacité d'autofinancement du gestionnaire lorsqu'un schéma est en cours mais la sectorisation non réalisée. Celle-ci devant permettre au cours de l'année 2020 d'identifier les secteurs fuyards à réaliser en priorité, le montant des travaux indiqué en 2021 et/ou 2022 s'appuie sur la capacité d'autofinancement et un taux d'aide de 50 à 80%,
- ➔ Un linéaire de travaux envisagé au regard de la prévision de lancement d'un schéma directeur en 2020. Dans ces cas, notamment sur Alès agglomération, un montant de travaux prévisionnel a été prévu pour l'année 2022 sur la base de 1 à 2% du linéaire de réseau et 300 €/ml.

Des travaux de sectorisation complémentaire, d'acquisition de matériel de recherche de fuites (matériel, logiciel de télégestion, etc.) ont également été inscrits.

Ce montant financier permettra la mise en œuvre des travaux jugés prioritaires en termes d'économie d'eau par le futur programme de travaux issu du SDAEP.

Liste des maîtres d'ouvrage présentant un programme de travaux :

Maîtres d'ouvrage (2017-2019)	Maîtres d'ouvrage (2020-2022) ou EPCI de rattachement	2020	2021	2022	Total € HT	Total € TTC	ZRR 0=non 1=oui
Alès (Réal)	Alès agglomération	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	7 200 000	0
Anduze	Alès agglomération	220 000	270 000	0	370 000	444 000	0
Brignon	Alès agglomération	0	0	150 000	150 000	180 000	0
Lamelouze	Alès agglomération	0	89 400	82 800	172 200	206 640	0
Laval-Pradel	Alès agglomération	0	0	117 000	117 000	140 400	0
Massanes	Alès agglomération	0	0	30 000	30 000	36 000	0
Mialet	Alès agglomération	0	30 000	135 000	165 000	198 000	0
SIAEP Avène	Alès agglomération	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	7 200 000	0
SIAEP de Tornac	Alès agglomération	240 000	160 000	837 000	1 237 000	1 484 400	0
SIAEP Droude	Alès agglomération	0	470 000	96 200	566 200	679 440	0
SIAEP Mayre	Alès agglomération	0	0	153 000	153 000	183 600	0
SIDEA Grand Combe	Alès agglomération	0	200 000	200 000	400 000	480 000	0
Soustelle	Alès agglomération	0	0	30 000	30 000	36 000	0
St Martin de Valgalmes	Alès agglomération	0	0	132 000	132 000	158 400	0
St Paul la Coste	Alès agglomération	0	0	30 000	30 000	36 000	0
Peyrolles	CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires	33 000	0	0	33 000	39 600	1
SIAEP de Lasalle	CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires	0	200 000	0	200 000	240 000	1
SIAEP Saumane-Estrechure	CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires	383 000	0	0	383 000	459 600	1
Soudorgues	CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires	15 000	0	0	15 000	18 000	1
Le Collet de Dèze	CC Cévennes au Mont Lozère	30 000	0	0	30 000	36 000	1
St Michel de Dèze	CC Cévennes au Mont Lozère	75 000	0	0	75 000	90 000	1
Moussac	CC Pays Uzès	0	0	287 640	287 640	345 168	1
SIAEP de Montaignu	CC Pays Uzès	194 000	97 000	71 000	362 000	434 400	1
SIVOM Collorgues	CC Pays Uzès	78 800	0	0	78 800	94 560	1
St Maximin	CC Pays Uzès	200 000	0	0	200 000	240 000	1
St Quentin la Poterie	CC Pays Uzès	0	10 000	0	10 000	12 000	1
St Siffret	CC Pays Uzès	10 000	0	150 000	160 000	192 000	1
Uzès	CC Pays Uzès	0	0	1 025 000	1 025 000	1 230 000	1
Comps	CC Pont du Gard	0	0	500 000	500 000	600 000	0
Fournès	CC Pont du Gard	260 000	0	390 000	650 000	780 000	0
Montfrin	CC Pont du Gard	0	600 000	0	600 000	720 000	0
Pouzilhac	CC Pont du Gard	162 000	115 000	0	277 000	332 400	0
SI Pont du Gard	CC Pont du Gard	400 000	400 000	400 000	1 200 000	1 440 000	0
SIAEP Remoulins et St Bonnet du Gard	CC Pont du Gard	1 000 000	0	500 000	1 500 000	1 800 000	0
Valliguières	CC Pont du Gard	0	107 500	266 000	373 500	448 200	0
Nîmes Métropole	Nîmes Métropole	750 000	250 000	200 000	1 200 000	1 440 000	0
Cardet	Piémont Cévenol	250 000	0	0	250 000	300 000	1
Cognac	Piémont Cévenol	0	100 000	0	100 000	120 000	1
Lédignan	Piémont Cévenol	250 000	250 000	250 000	750 000	900 000	1
SIAEP Domessargues	SIAEP Domessargues	290 000	290 000	290 000	870 000	1 044 000	1
TOTAL € (ZRR compris)		8 840 800	7 638 900	10 322 640	26 802 340	32 162 808	
TOTAL € (hors ZRR)		7 032 000	6 691 900	8 249 000	21 972 900	26 367 480	

♦ PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 ♦

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€ HT)
A-IV-2.1	Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone urbaine				2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000
A-IV-2.2	Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone rurale				5 032 000	4 101 900	6 002 800	15 136 700
A-IV-2.3	Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - économie d'eau				0	590 000	96 200	686 200
A-IV-2.4	Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - autres travaux				0	0	150 000	150 000

2.2 VOLET B – QUALITE DE L'EAU : ZOOM SUR LA PROGRAMMATION ASSAINISSEMENT**Extrait de la fiche opération B-III-1 : Connaissance et planification des systèmes d'assainissement (SDA)**

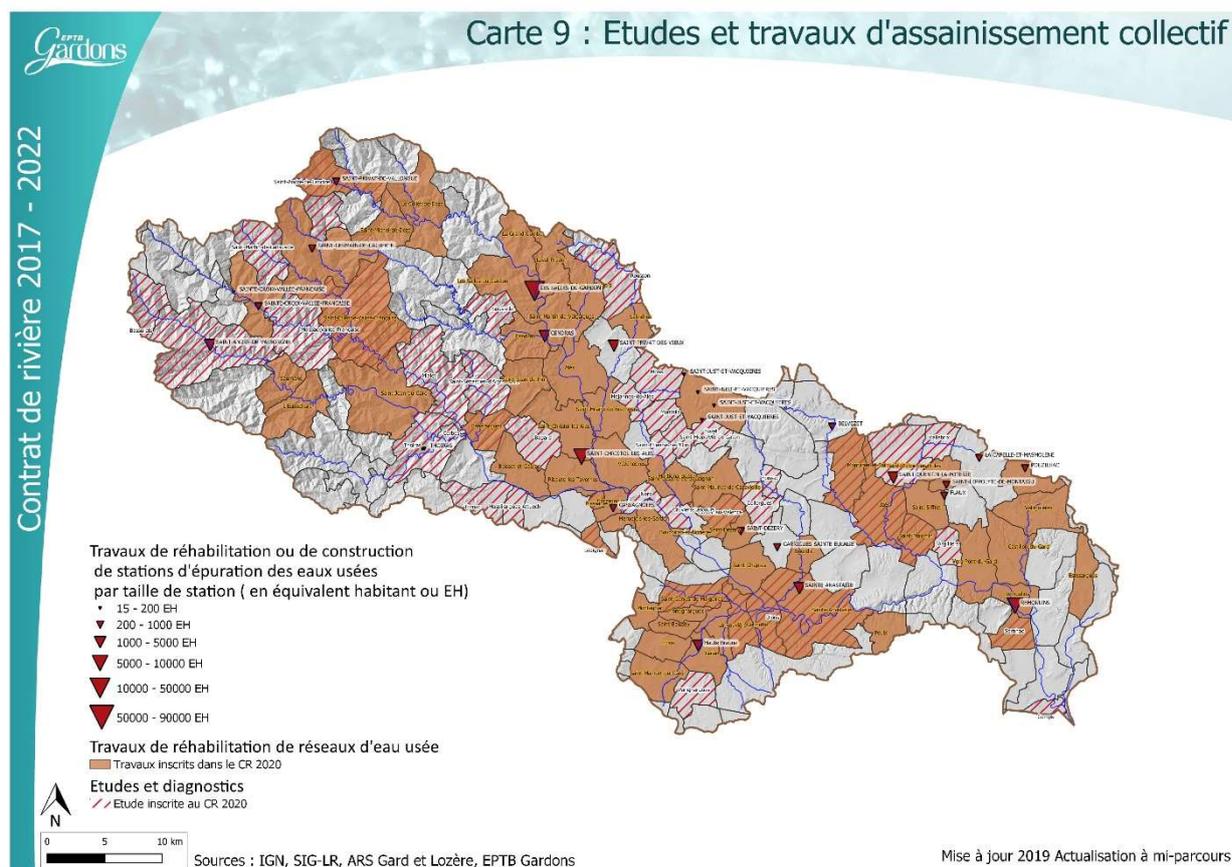
Étiquettes de lignes	Somme de 2020 (prévi)	Somme de 2021 (prévi)	Somme de 2022 (prévi)
Alès Agglo	410 000	275 000	290 000
Bagard		60 000	
Castelnau Valence	40 000		
Corbes		15 000	
Cruviers Lascours			40 000
Euzet les Bains		50 000	
Généralgues	70 000		
Massanes	30 000		
Massillargues Atuech - Tornac	95 000		
Méjeannes les Alès			60 000
Mialet		60 000	
Mons			60 000
Monteils		30 000	
Ners			50 000
Rousson Saut du Loup	100 000		
Saint-Etienne-de-l'Olm		30 000	
Saint-Hippolyte-de-Caton		30 000	
Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille			40 000
Soustelle - Clédette			20 000
Soustelle - Solier			20 000
Thoiras - Chataigneraie	15 000		
Thoiras - Village	20 000		
Tornac - Madeleine	40 000		
Causse Aigoual Cévennes		50 000	
Saint André de Valborgne		50 000	
CC du Pays d'Uzès	360 000		50 000
Saint Quentin la Poterie	30 000		
Saint-Maximin	50 000		
Uzes	280 000		
Vallabrix			50 000
CC du Pays d'Uzès - SIVOM de Collorgues		130 000	
Collorgues		40 000	
Foissac		40 000	
Montaren-et-Saint-Mediers		50 000	
CC du Piémont cévenol			
Lédignan			
CC du Pont du Gard	97 700		
Argilliers	50 000		
Comps	47 700		
Cévennes au Mont Lozère	20 000	55 000	35 000
Bassurels- Les Salidès			10 000
Moissac-Vallée-Française		15 000	
Saint-André-de-Lancize			15 000
Saint-Etienne-Vallée-Française - Centre de vacances (VVF)		10 000	
Saint-Etienne-Vallée-Française - Village		30 000	
Saint-Martin-de-Lansuscle			10 000
Saint-Privat-de-Vallonque	20 000		
Nîmes Métropole	500 000		
Dions	100 000		
La Calmette	100 000		
Saint-Anastasie	100 000		
Saint-Genies-de-Malgoires	100 000		
Sernhac	100 000		
Pays de Sommières		60 000	
Parignargues		60 000	
Total général	1 387 700	570 000	375 000
			2 332 700
Total hors ZRR	947 700	335 000	290 000
			1 572 700

Montants en € HT ; italique : communes en ZRR (zone de revitalisation rurale)

PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€HT)
B-III-1	Etudes, diagnostics et Schémas directeurs				947 700	335 000	290 000	1 572 000

Extrait de la fiche opération B-III-2 : Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseau de transfert



A l'échelle du bassin versant il est identifié les travaux suivants de réhabilitation de réseaux (le total a été calculé avec et sans les opérations situées en ZRR, apparaissant en italique dans le tableau page suivante). Les montants inscrits aux contrats sont les montants hors ZRR.

PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€HT)
B-III-2	Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement				13 126 518	2 561 600	3 533 275	19 221 393

Étiquettes de lignes	Somme de 2020 (prévi)	Somme de 2021 (prévi)	Somme de 2022 (prévi)
Alès Agglo	9 022 000	1 475 000	2 180 000
Boisset Gaujac		150 000	
Boucoiran	374 000		
Castelnau Valence			50 000
Cendras l'Abbaye		100 000	
Généralgues			50 000
Grand Combe - Les Salles	370 000	200 000	1 730 000
Hameau de la Tour		175 000	
Laval-Pradel Pradel	405 000		
Martignargues			50 000
Massanes			50 000
Ribaute les Tavernes		150 000	
Saint Cézaire de Gauzignan		50 000	
Saint-Christol-lez-Ales	2 550 000		
Saint-Jean-du-Gard		100 000	
Saint-Just-et-Vaquières – 4 systèmes			50 000
Saint-Maurice-de-Cazevieuille			100 000
Salindres		350 000	
STEU-I de Saint-Hilaire	5 323 000		100 000
Vézénobres		200 000	
Causse Aigoual Cévennes		910 000	
Estréchure		610 000	
Saumane		300 000	
CC du Pays d'Uzès		206 000	665 000
Saint-Hyppolyte-de-Montaigu		45 000	
<i>Saint-Maximin</i>			150 000
Saint-Siffret			150 000
Saint-Victor-des-Oules		161 000	65 000
<i>Uzes</i>			300 000
CC du Pays d'Uzès - SIVOM de Collorgues	340 285		50 000
Belvezet	88 526		
Bourdic			50 000
<i>Montaren-et-Saint-Mediers</i>	50 000		
Saint Dézéry	201 759		
CC du Piémont cévenol		400 000	200 000
Cassagnoles & Maruéjols-les-Gardons		200 000	
Lédignan		200 000	200 000
CC du Pont du Gard	3 837 518	432 600	358 275
Castillon-du-Gard		100 000	
Estézargues	560 000		
Pouzilhac			358 275
Remoulins	1 077 518		
Valliguières		332 600	
Vers-Pont-du-Gard	2 200 000		
Cévennes au Mont Lozère	554 500	370 000	230 000
<i>Le-Collet-de-Dèze</i>	120 000		
<i>Sainte-Croix-Vallée-Française - Bourg</i>	380 000		
<i>Saint-Etienne-Vallée-Française - Centre de vacances (VVF)</i>			30 000
Saint-Germain-de-Calberte - Serre de la can	54 500		
Saint-Michel-de-Dèze		370 000	
<i>Saint-Privat-de-Vallonque</i>			200 000
Nîmes Métropole	267 000	654 000	1 045 000
Dions			89 000
La Calmette			89 000
La-Rouvière	89 000		
Montagnac	89 000		
Montignargues	89 000		
Poulx		89 000	
Saint-Anastasie			89 000
Saint-Chaptes		80 000	
Saint-Genies-de-Malgoires			89 000
Sernhac			89 000
STEU Interco – Gardonnenque		485 000	
STEU Interco Haute Braune			600 000
Total général	14 021 303	4 447 600	4 728 275
			23 197 178
Total hors ZRR	13 126 518	2 561 600	3 533 275
			19 221 393

Montants en € HT, italique : communes en ZRR (zone de revitalisation rurale)

2.3 LES SUPPRESSIONS D' ACTIONS ET LES PROPOSITIONS D' ACTIONS NOUVELLES

Il est proposé, dans le cadre du réajustement du contrat à mi-parcours, de supprimer 32 actions (7 dans le volet A, 15 dans le volet B, 10 dans le volet C) et d'inscrire 8 nouvelles actions pour la deuxième phase (2020-2022) dans le volet A.

Les propositions d'actions à supprimer sont listées dans le **Tableau 12** page suivante, ainsi que le motif de leur suppression. De manière générale, ces propositions de suppressions sont motivées par différentes raisons :

- ➔ l'action est déjà réalisée, ne nécessitant plus un suivi dans le cadre du contrat de rivière,
- ➔ l'action est abandonnée suite à un arrêt ou à une baisse de l'accompagnement financier, ou abandonnée car non portée,
- ➔ l'absence d'informations ne permet pas le suivi efficace de cette action,
- ➔ l'action est aujourd'hui considérée comme non pertinente vis-à-vis des objectifs environnementaux,
- ➔ l'action est finalement redondante avec une autre action, elles sont alors fusionnées,
- ➔ l'action est fusionnée avec une autre par évolution des compétences (GEMAPI) des maitres d'ouvrage.

Les 8 actions nouvelles sont présentées dans le **Tableau 13**. Elles sont constituées en majorité d'études d'amélioration des connaissances sur les masses d'eau souterraines peu connues et stratégiques localement afin d'améliorer leur gestion et d'affiner leur lien avec les eaux superficielles (dans le cadre du PGRE). Ces études intégreront un projet de délimitation (uniquement technique) des zones de sauvegarde des masses d'eau ciblées par le SDAGE.

Les fiches actions ont fait l'objet d'une mise à jour, elles sont annexées au présent rapport. Au sein de ces fiches, une **couleur bleue** met en évidence les évolutions par rapport aux formulations initiales du Contrat (2017).

Tableau 12 : Liste des 32 actions qu'il est proposé de supprimer

Code action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Motif de la suppression
A-I-1.3	Étude de sauvegarde des ressources – 3 études	EPTB Gardons	Proposition de suppression de l'action (repoussée hors contrat), la priorité étant associée à la réalisation des études de connaissance, qui constituent a priori la majeure partie des études de sauvegarde. Priorité aux actions nouvelles A-I-1.4 à A-I-1.6.
A-I-3.1	Évaluation des besoins en eau futurs pour l'alimentation en eau potable	CD 30	Volet abordé dans le schéma départemental stratégique de la ressource, porté par le CD30
A-I-4.1	Étude sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau du bassin versant des Gardons	CD 30	Pas d'action planifiée avant 2021 et étude portée par le CD30 dans le cadre de « Eau et Climat 3.0 »
A-III-1.2	Accompagnement des usagers agricoles pour la gestion quantitative et l'élaboration et la mise en œuvre du PGRE - Gard	Chambre d'agriculture du Gard	Pas de programmation mais animation par la Chambre d'agriculture (accord cadre Agence - CA30) ; cette action est redondante avec la A-IV.4.1
A-III-1.3	Accompagnement des usagers agricoles pour la gestion quantitative et l'élaboration et la mise en œuvre du PGRE - Lozère	Chambre d'agriculture de Lozère	Pas de programmation ; cette action est redondante avec la A-IV.4.1
A-III-2.1	Plan local de gestion de la Gardonnenque	EPTB Gardons	Pas de programmation - Proposition de suppression en accord avec les partenaires institutionnels
A-III-2.2	Plan local de Gestion du Bas Gardon	EPTB Gardons	Pas de programmation - Proposition de suppression en accord avec les partenaires institutionnels
A-IV-4.7	Animation et accompagnement des entreprises pour les économies d'eau	CCI	La CCI devait mettre en place une animation (1/2 poste) mais a finalement renoncé, proposition de suppression sauf si avis contraire de la CCI
B-II-1	Amélioration de la qualité des rejets des structures d'hébergement touristiques	Propriétaires	En l'absence de dispositif financier spécifique, cette action est supprimée
B-III-2.1	Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseaux de transfert – priorité 1 bonifiée (prioritaire : Alès agglomération / Réhabilitation des réseaux d'assainissement - St Christol les Alès et St Privas des Vieux)	Gestionnaires	Suppression de la bonification et de la priorisation et, pour simplifier, fusion des trois actions relatives à l'amélioration des réseaux d'assainissement et la création de réseaux de transfert en une seule (B-III-2 au lieu de B-III-2.1, B-III-2.2, B-III-2.3)
B-III-2.3	Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseaux de transfert – priorité 2	Gestionnaires	

Code action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Motif de la suppression
B-III-3.1	Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU - priorité 1 bonifiée (prioritaires : STEP intercommunale SIE Remoulins et St-Bonnet du Gard, STEP de Collias)	Gestionnaires	Suppression de la bonification et de la priorisation et, pour simplifier, fusion des trois actions relatives à la mise aux normes, la réhabilitation, l'amélioration et la construction de stations d'épurations en une seule (B-III-3 au lieu de B-III-3.1, B-III-3.2, B-III-3.3)
B-III-3.3	Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU - priorité 2	Gestionnaires	
B-IV-1.2	Travaux de gestion des sites d'extraction (mines découvertes) de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Etat ?	Pas d'action menée en première phase de contrat, pas d'information sur la programmation.
B-IV-2.1	Animation pour la mise en place d'une opération collective de réduction des toxiques dans l'agglomération alésienne	CCI	La CCI, après avoir déposé et obtenu le financement d'un poste par l'Agence, a renoncé finalement à cette action.
B-IV-2.2	Travaux ou actions de réduction des flux de toxiques et non toxiques sur l'agglomération alésienne	Industriels	Annulé (idem B IV 2.1)
B-IV-4.1	Optimisation du rejet de la fromagerie de Moissac Vallée Française - Étude	Coopérative "La Fromagerie des Cévennes"	La fromagerie a progressé seule et via un financement Région sur la réduction des consommations d'eau et l'amélioration du rejet. Il n'y a donc a priori plus de sujet.
B-IV-4.2	Optimisation du rejet de la fromagerie de Moissac Vallée Française - Travaux	Coopérative "La Fromagerie des Cévennes"	
B-V-1.2	Accompagner une démarche d'autodiagnostic "biodiversité" agricole des captages prioritaires de Lézan-Lédignan	Ecologistes de l'Euzières	Pas de programmation connue
B-V-1.3	Campagnes de mise en conformité des aires de lavage et de remplissage	Collectivités	Les deux aires (Lédignan et Cardet/Lézan) ont été financées en 2016 pour un montant de 610 752€ avec 50% FEADER et 30% AERMC, pas d'autres sites identifiés
B-V-1.6	Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux de protection de la ressource dans un nouveau secteur	Chambre d'agriculture du Gard	Action non engagée en lien avec l'arrêt des actions agricoles autour des PAEC (fin des Mesures agro-environnementales), et donc absence de capacité de portage. Sans dynamique agricole cette action perd son sens.
B-V-2.1	Réalisation de PAPPH ou études spécifiques (cimetières, stades...) pour lutter contre les pollutions diffuses en zone non agricole	Collectivités	Opérations à supprimer dans la mesure où elles ne concernent que la partie investissement des PAPPH – cf. action animation (A-II.3)

Tableau 12 (suite) : Liste des 32 actions qu'il est proposé de supprimer

Code action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Motif de la suppression
B-V-2.2	Programme d'actions pour les économies d'eau et la réduction des apports polluants en zone non agricole	Collectivités	Opération à supprimer dans la mesure où elles ne concernent que la partie investissement des PAPPH – cf. action animation (A-II.3)
C-I-2.4	Définition d'un programme opérationnel de gestion durable du bas Gardon au sein de son espace de mobilité fonctionnel rapproché	EPTB Gardons	Pas d'action planifiée à ce stade, proposition de suppression en accord avec partenaires institutionnels (nov. 2019), à garder en mémoire pour un prochain contrat de rivière
C-II-1.2	Mise en œuvre du programme pluri annuel de restauration et d'entretien de la ripisylve des cours d'eau sous la compétence d'Alès Agglomération	Alès Agglomération : transfert à EPTB Gardons	Travaux sur Alès intégrés au programme pluriannuel de restauration forestière de l'EPTB Gardons (une seule opération C-II-1 au lieu de C-II-1.1, C-II-1.2, C-II-1.3, C-II-1.4).
C-II-1.3	Mise en œuvre du programme pluri annuel de restauration et d'entretien de la ripisylve des cours d'eau sous la compétence du SHVC du Galeizon	SHVC : transfert à EPTB Gardons	
C-II-1.4	Réalisation de travaux d'entretien sur des secteurs à maîtrise d'ouvrage communale	ST Hilaire de Brethmas, Saint Christol-lez-Alès : transfert à EPTB Gardons	Travaux sur ces secteurs notamment en 2018 (Avène et affluents) et 2019 (Saint-Christol-lez-Alès et affluents). Les collectivités concernées sont adhérentes à l'EPTB depuis 2018 via Alès Agglomération. Travaux intégrés au programme pluriannuel de restauration forestière de l'EPTB Gardons (une seule opération C-II-1 au lieu de C-II-1.1, C-II-1.2, C-II-1.3, C-II-1.4).
C-II-2.2	Gestion des atterrissements du Galeizon	SHVC : transfert à EPTB Gardons	Travaux intégrés au programme pluriannuel de gestion et suivi des atterrissements sous la compétence de l'EPTB Gardons (une seule opération C-II-2 au lieu de C-II-2.1, C-II-2.2, C-II-2.3).
C-II-2.3	Mise en œuvre du programme pluri annuel de gestion et suivi des atterrissements du Gardon d'Alès, du Grabieux et du Bruèges en zone urbaine	Alès Agglomération : transfert à EPTB Gardons	
C-IV-3.1	Restauration d'une zone humide sur le Bas Gardon	Fédération de pêche du Gard	Action abandonnée
C-V-1.3	Restauration physique du Briançon à l'aval de Domazan	EPTB Gardons, CC Pont du Gard, commune	Pas d'action planifiée à ce stade
C-V-1.4	Restauration physique du Courloubier à Estézargues		
C-V-1.5	Restauration physique de l'Auriol	EPTB Gardons, Alès Agglomération, autre	L'étude a été finalisée en 2018. Pas de financement des projets étudiés (restauration de 2 zones humides). Pas d'action planifiée à ce stade. Action arrêtée

Tableau 13 : Proposition d'actions nouvelles

Code action	Intitulé	Maitre d'ouvrage	Motif de l'ajout
A-I-1.3	Démarches complémentaires au projet d'identification des zones de sauvegarde - 3 études	EPTB	Action complémentaire à action A-I-1.3 initialement inscrite (études de sauvegardes) : démarches complémentaires rendues nécessaires, le cas échéant, par la concertation sur le projet de délimitation des zones de sauvegarde fourni par les études d'amélioration de la connaissance des études de sauvegardes des masses d'eau ciblées par le SDAGE
A-I-1.4	Etude d'un système aquifère - secteur de l'hettangien (Galeizon-Gardon d'Anduze)	EPTB Gardons	Mieux caractériser les liens avec le Gardon d'Anduze et la Salindrenque au regard des sollicitations croissantes et de la ressource mobilisable potentielle. Réflexion en cours pour lancer les 4 études A-I-1.1, A-I-1.2, A-I-1.4 et A-I-1.5 simultanément dès 2020
A-I-1.5	Etude d'un système aquifère - secteur de l'hettangien (Grabieux-Avène-Auzonnet)	EPTB Gardons	Mieux caractériser les liens avec le Gardon d'Alès et les potentialités en termes de ressource locale ; réflexion en cours pour lancer les 4 études A-I-1.1, A-I-1.2, A-I-1.4 et A-I-1.5 simultanément dès 2020
A-I-1.6	Étude d'un autre système aquifère – Calcaires du ludien	EPTB Gardons	Mieux caractériser d'une part les échanges nappes/nappe entre ces calcaires ludiens et les calcaires karstifiés de l'urgonien et d'autre part, d'évaluer le potentiel aquifère de ce système
A-I-1.7	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'ensemble des études A-I-1-1 à A-I-1-6	EPTB Gardons	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des études ci-dessus organisée en 2 phases : une première phase visant une synthèse bibliographique et la rédaction des cahiers des charges, une seconde phase d'accompagnement technique de l'analyse des offres à l'accompagnement technique (relecture, participation aux réunions techniques et COPIL, avis techniques et/ou méthodologiques, etc.).
A-I-4.3	Étude de faisabilité de la réutilisation de stockages en eau issue des activités minières	EPTB Gardons	Compléter les solutions alternatives de mobilisation de nouvelles ressources potentielles sur le territoire
A-I-6	Actualisation et analyse des données hydrologiques	EPTB Gardons	Étude issue du plan de gestion du PGRE dont l'objectif est de réviser les valeurs de débits cibles aux points nodaux en lien avec l'amélioration de la connaissance
A-II-1	Sensibilisation du grand public et des scolaires : Action pédagogique « Et au milieu coulent les Gardons ! » - Bassin versant des Gardons	MNE – RENE CPIE du Gard	Compte-tenu des constats dressés sur les 2 programmes coordonnés par la MNE sur le BV des Gardons, il a été proposé d'intégrer le programme "Eau Climat" au programme "Et au milieu coulent les Gardons" pour ne former qu'un seul dispositif pédagogique avec deux volets (Grand public / Scolaires).

3. Synthèse de la programmation – enveloppes prévisionnelles

Les enveloppes prévisionnelles pour la seconde phase issues du réajustement à mi-parcours sont présentées **Tableau 14** et

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DES GARDONS

Tableau 15. Elles sont indicatives, l'assiette des opérations étant variable, hors taxe ou TTC. Les programmations des opérations « eau potable » et « assainissement » sont récapitulées ci-après, dans les tableaux E.2 et E.3. La programmation détaillée 2020-2022 réajustée ainsi que l'accompagnement financier envisageable figure tableau E.4.

Par cohérence avec d'autres outils de programmation et le contrat de rivière initialement signé en 2017, **cette réactualisation à mi-parcours est présentée avec des années d'engagement financier (année de dépôt de la demande de financement) et non des années de réalisation.** Cette présentation est la plus réaliste et la plus fiable. En effet, la programmation « opérationnelle » est un exercice très complexe, d'autant plus dans un contexte de pleine incertitude (transfert de compétence, élections, imprévus sanitaires...).

Tableau 14 : Réajustement des enveloppes prévisionnelles à mi-parcours (€, mélange de HT et TTC)

VOLET	Prév. 2020 initial (2017)	Prév. 2020 (actu)	Prév. 2021 (2017)	Prév. 2021 (actu)	Prév. 2022 initial (2017)	Prév. 2022 (actu)
A – Gestion quantitative	13 359 575	11 507 200	5 257 460	14 622 560	5 139 500	14 901 490
B – Qualité de l'eau	7 150 000	21 955 895	3 957 000	8 847 600	2 672 000	14 027 000
C – Milieux aquatiques	4 351 000	1 205 500	2 919 000	1 922 000	1 861 000	2 656 000
D - Gouvernance	552 000	621 000	552 000	617 400	579 600	639 000
TOTAL	25 412 575	35 289 595	12 685 460	26 009 560	10 252 100	32 235 490

Tableau 15 : Bilan comparatif des montants prévisionnels pour 2020-2022 (en €, mélange de HT et de TTC)

Prévisions phase 2 (en 2017)	48 350 135 €
Prévisions phase 2 réajustées à mi-parcours	93 534 645 €

Cette mise à jour aboutit à une augmentation générale sur les 4 volets des montants prévus de travaux, représentant plus de 100% d'augmentation sur la seconde phase, ce qui s'explique avant tout par la complexité à estimer des engagements financiers à 3 ans de terme (difficulté d'estimer en 2017 les engagements pour 2020 et plus) et aussi par l'évolution du contexte des opérations. Les volets Gestion Quantitative et Qualité de l'eau subissent une augmentation la plus significative. Cette situation s'explique par la mise en place du plan d'action du PGRE avec de nombreux dossiers d'économie d'eau proposés dans cette seconde phase et des travaux importants sur l'assainissement afin de résoudre les points noirs du département.

Ces enveloppes prévisionnelles réajustées sont par ailleurs supérieures aux enveloppes mobilisables connues aujourd'hui pour certains partenaires financiers. Dans la perspective de l'instruction des dossiers au moment des demandes d'accompagnement financier déposées par les maîtres d'ouvrage, la programmation AEP et assainissement distingue les enveloppes mobilisables spécifiquement dans le cadre des contrats au titre du dispositif ZRR³, dans les fiches opérations concernées. Les montants retenus dans le cadre du réajustement à mi-parcours sont les enveloppes « hors ZRR ».

Il faut noter enfin que l'engagement des partenaires financiers est conditionné à plusieurs critères non détaillés ici car relevant de l'instruction des dossiers. Les taux d'aide figurant dans les fiches opérations et dans le tableau récapitulatif (E-4) sont des taux indicatifs maximum, sous réserve de respect des critères pré-cités, avec un autofinancement minimal de 20% par le maître d'ouvrage.

³ ZRR : zone de revitalisation rurale = territoire à faible densité de population, à forte proportion d'emploi agricoles, pouvant bénéficier d'un dispositif d'accompagnement financier spécifique

D. FICHES ACTIONS ACTUALISEES

Les fiches opérations mises à jour dans le cadre du réajustement à mi-parcours sont présentées dans un document séparé.

Les fiches actions ont fait l'objet d'une mise à jour, elles sont annexées au présent rapport. Au sein de ces fiches, une **couleur bleue** met en évidence les évolutions par rapport aux formulations initiales du Contrat (2017).

E. TABLEAUX DE PRESENTATION

1. **Tableau de suivi des actions du contrat de rivière des Gardons 2017-2022 (liste complète)**
2. **Programmation Eau potable**
3. **Programmation Assainissement (Hors ZRR)**
4. **Tableau de détail du réajustement de la programmation 2020-2022 et de l'accompagnement financier envisageable**

E-1. Tableau de suivi des actions du contrat de rivière des Gardons 2017-2022 (liste complète)

E-2. Programmation Eau potable

- *Détail (tableau général format A3)*
- *Synthèse : Opération A-IV-1 : Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux*
 - *Synthèse : Opération A-IV-2 Travaux d'amélioration des rendements AEP*
- *Synthèse : Opération A-IV-3 Projets de substitution en lien avec la préservation de la ressource*

***Détail programmation « alimentation en eau potable » 2020-2022
(tableau format A3)***

Synthèse : Opération A-IV-1 Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux AEP

🔹 PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 🔹

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€HT)
A-IV-1	Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux AEP				240 000	720 000	350 000	1 310 000

🔹 PLAN DE FINANCEMENT PHASE 2 🔹

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif (20% minimum d'autofinancement). Ils sont précisés dans le document contractuel.

Actions		Montant prévisionnel (€ HT)	TVA	Assiette	Agence de l'eau	Département Gard	Département Lozère	MO
A-IV-1	Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux AEP	1 310 000	262 000	HT	50%	30%	30%	20%

Synthèse : Opération A-IV-2 Travaux d'amélioration des rendements AEP

🔥 PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 🔥

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€ HT)
A-IV-2.1	Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone urbaine				2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000
A-IV-2.2	Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone rurale				5 032 000	4 101 900	6 002 800	15 136 700
A-IV-2.3	Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - économie d'eau				0	590 000	96 200	686 200
A-IV-2.4	Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - autres travaux				0	0	150 000	150 000

🔥 PLAN DE FINANCEMENT PHASE 2 🔥

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif (20 % d'autofinancement minimum). Ils sont précisés dans le document contractuel.

Actions		Montant prévisionnel (€ HT) hors ZRR	TVA	Assiette	Agence de l'eau	CD 30	CD 48 ⁽¹⁾	M. O.
A-IV-2.1	Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone urbaine	6 000 000	1 200 000	HT	50%	0-30%	0%	20%
A-IV-2.2	Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone rurale	15 136 700	3 027 340	HT	50% ⁽¹⁾	0-30%	0-30%	20%
A-IV-2.3	Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - économie d'eau	686 200	137 200	HT	50% ⁽¹⁾	0-30%	0-30%	20-50%
A-IV-2.4	Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - autres travaux	150 000	30 000	HT	50%	0-30% ⁽¹⁾	0-30%	20-50%

Synthèse : Opération A-IV-3 Projets de substitution en lien avec la préservation de la ressource

🔹 PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 🔹

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€HT) hors ZRR
A-IV-3.1	Travaux de substitution de ressource				40 000	5 380 005	150 000	5 570 005
A-IV-3.2	Travaux de substitution de ressource - Traitement				0	0	3 772 350	3 772 350

🔹 PLAN DE FINANCEMENT PHASE 2 🔹

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif (20% d'autofinancement minimum). Ils sont précisés dans le document contractuel. Aucune opération de substitution n'est identifiée sur le Département de la Lozère d'où l'absence de taux de financement présenté.

Actions		Montants prévisionnels hors ZRR (€ HT)	TVA	Assiette	Agence de l'eau	CD 30	Région Occitanie	M. O.
A-IV-3.1	Travaux de substitution de ressource	5 570 005	1 114 001	HT	50%	10%	0 à 10%	20-45 %
A-IV-3.2	Travaux de substitution de ressource – Traitement ¹	3 772 350	754 470	HT	-70%	10%	0 %	45-70%

¹ il s'agit du même projet pour l'Agence de l'eau mais pour la Région le traitement est exclu du financement.

E-3. Programmation Assainissement

- *Détail (tableau général format A3)*
- *Synthèse / B-III-1 (Etudes, diagnostics et Schémas directeurs d'assainissement)*
- *Synthèse / B-III-2- Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseau de transfert*
- *Synthèse / B-III-3 - Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de station d'épuration d'eaux usées*

Détail programmation assainissement 2020-2022 (tableau format A3)

Synthèse : Opération B-III-1- Etudes, diagnostics et Schémas directeurs d'assainissement

💧 PLAN DE FINANCEMENT PHASE 2 💧

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif (20% d'autofinancement minimum). Ils sont précisés dans le document contractuel.

Actions		Montant prévisionnel hors ZRR (€ HT)	TVA	Assiette	Agence Eau	CD 30	CD 48	M.O.
B-III-1	Etudes, diagnostics et Schémas directeurs	1 572 000	314 400	HT	50%	30%	20%	30%

💧 PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 💧

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€HT)
B-III-1	Etudes, diagnostics et Schémas directeurs				947 700	335 000	290 000	1 572 000

Synthèse : Opération B-III-2- Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseau de transfert

💧 PLAN DE FINANCEMENT PHASE 2 💧

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif (20% d'autofinancement minimum). Ils sont précisés dans le document contractuel.

Actions		Montant prévisionnel hors ZRR (€ HT)	TVA	Assiette	Agence de l'Eau	CD 30	CD 48	MO.
B-III-2	Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement	19 221 393	3 844 278	HT	50% ⁽¹⁾	25%	0%	50%

💧 PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 💧

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total hors ZRR (€HT)
B-III-2	Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement				13 126 518	2 561 600	3 533 275	19 221 393

Synthèse : Opération B-III-3 - Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de station d'épuration d'eaux usées

💧 PLAN DE FINANCEMENT PHASE 2 💧

Les plans de financement sont donnés à titre indicatif (20 % d'autofinancement minimum). Ils sont précisés dans le document contractuel.

Actions		Montant prévisionnel hors ZRR (€ HT)	TVA	Assiette	Agence de l'Eau	CD 30	CD 48	M. O.
B-III-3	Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU	11 856 207	2 371 241	HT	0-50%	0-30%	0%	30-50%

💧 PHASAGE PREVISIONNEL PHASE 2 💧

Actions		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€HT) hors ZRR
B-III-3	Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU				4 302 482	2 770 000	4 783 725	11 856 207

E-4. Tableau de détail du réajustement à mi-parcours du Contrat de rivière des Gardons de la programmation 2020-2022 et de l'accompagnement financier envisageable

